

ANNEXE A7: Rapport écologique

SOMMAIRE

Dossier technique

PC 1	Situation et cadastre	1/1500 et 1/25000
PC 2a	Plan de masse Existant (Format A0)	1/200
PC 2b	Plan de masse technique du projet (Format A0)	1/200
PC 2c	Plan de masse Paysager (Format A0)	1/200
PC 3a	Plan de repérage des coupes - synoptique RDC	1/250
PC 3b	Coupes transversales A B C D	1/250
PC 3c	Coupes longitudinales E F G	1/250
PC 3d	Coupe H I J K Piscine, Pool-house et local OM	1/250

Dossier complet

PC 4a à 4q	Notice descriptive - Volet paysager - Expertise floristique	
PC 5a	Façades des bâtiments A et B	1/200
PC 5b	Façades des bâtiments C et D	1/200
PC 5c	Façades des bâtiments E et F	1/200
PC 5d	Façades du pool-house et du local à ordures ménagères	1/200
PC 7a	Photographie proche selon Vue 1	
PC 6a	Insertion selon Vue 1	
PC 7b	Photographie proche selon Vue 2	
PC 6b	Insertion selon Vue 2	
PC 8	Photographie lointaine selon Vue 3	
PC 6c	Insertion selon Vue 3	
PC 34	Principe de connexion vers le projet de parking en AP 291	1/800

Annexes

Annexe 1	Plan des niveaux	1/500
Annexe 2	Plan d' emprises et d'espaces verts	1/600
Annexe 3	Plan d' imperméabilisation	1/500
Annexe 4	Principe de libre circulation des eaux sous les bâtiments	Vue 3D

LE LAVANDOU
83980

Le jardin du Layet

PC - Projet d'un ensemble résidentiel en R+1 avec piscine et parking extérieur

Maitre d'ouvrage :

SCI Le jardin du Layet

810 Chemin des Berles
Zi Le Perussier
83230 Bormes-les-Mimosas

Adresse projet :

Avenue du Golf, Cavalière
83980 LE LAVANDOU
Section : AP
Parcelles n° 46, 47, 48, 261, 262, 24
Superficie cadastre : 12359 m²

Architecte :

GROSSARD Architecture

Résidence Les Palmiers B
Av. Prés. Vincent Auriol
83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@grossard.fr
Tel: 04.94.71.49.10SASU au capital de 200 000€
RCS TOULON SIRET: 83879398200011
TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: S19887

Maitre d'ouvrage :



LE JARDIN DU LAYET
810, chemin des Berles
83230 BORMES-LES-MIMOSAS
SIRET 501 324 610 0000 APE 4110 A
www.pierres.fr

Paysagiste :

Mouvements & Paysages
Chemin du val des Rêves d'Or
Saint Clair
83980 LE LAVANDOU

Urbaniste :

G.F. Urba Consult.
GISELE FERNANDEZ

Dessinateurs :

Giuseppi Nicolas



- Côte PC - Date : 05.02.2019 - Réf. 0513-01 -

GROSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@grossard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: S19887



[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten signature in black ink]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@grossard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879388200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

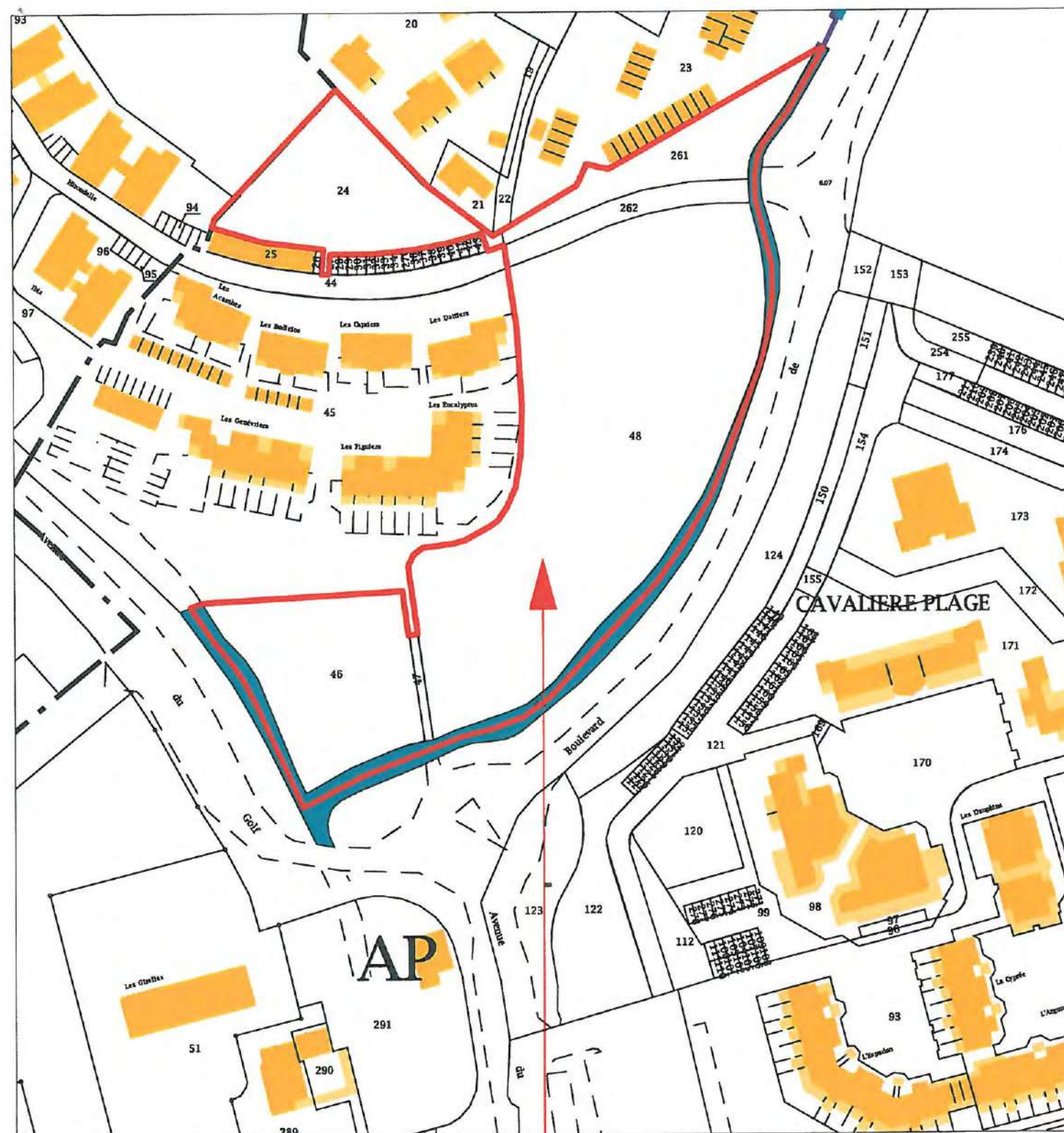
Ambiance 2

Présentation



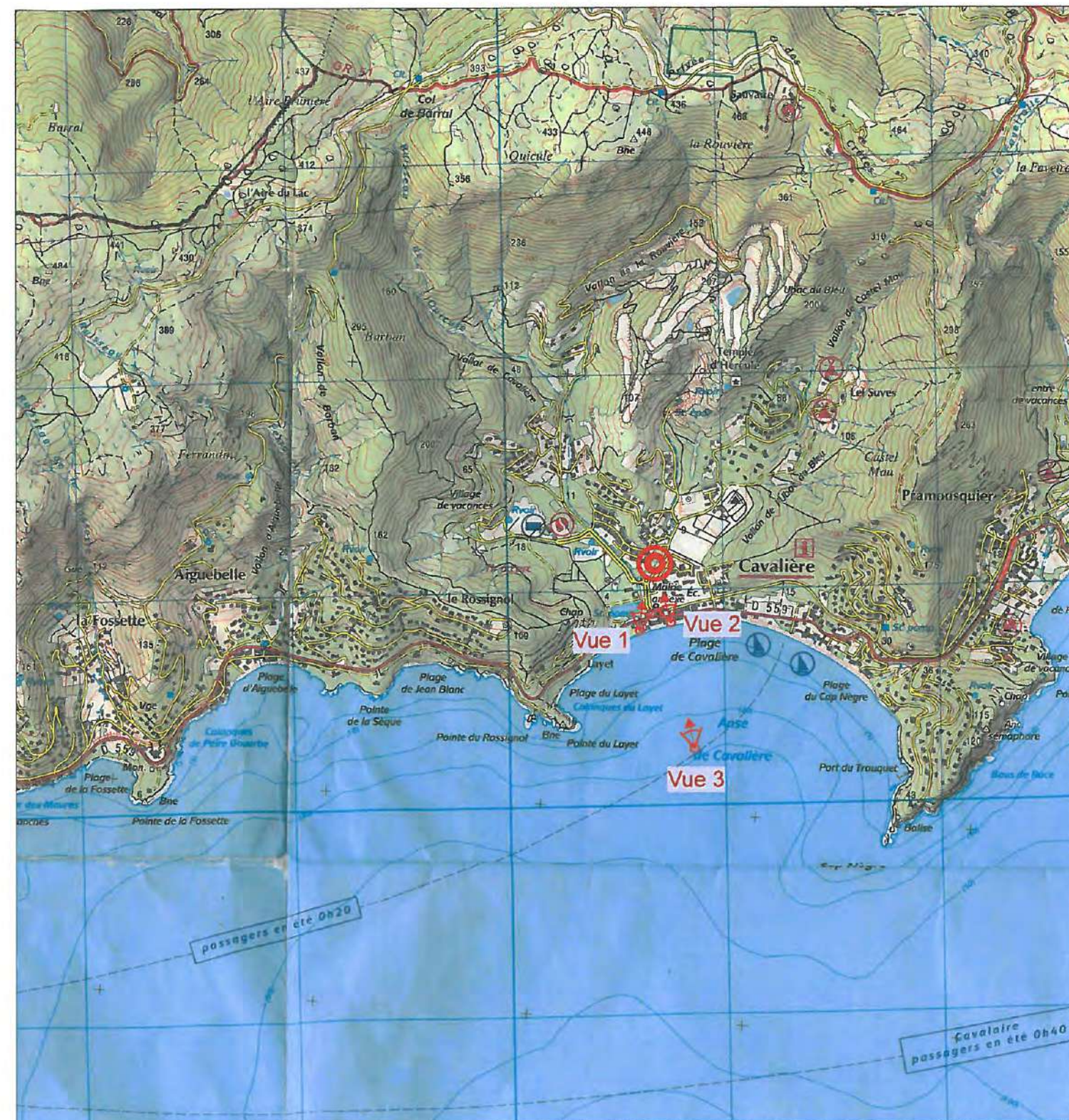



Cadastre - 1/1500°



Avenir du Golf, Cavalière
83980 LE LAVANDOU
Section : AP
Parcelles n° 46, 47, 48, 261, 262, 24
Superficie cadastre : 12359 m²

Plan de situation - 1/25000°



[Signature]

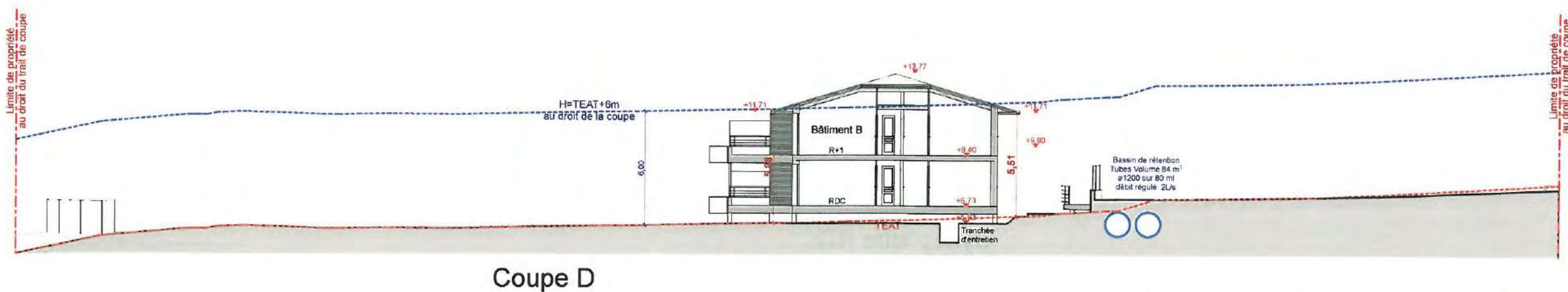
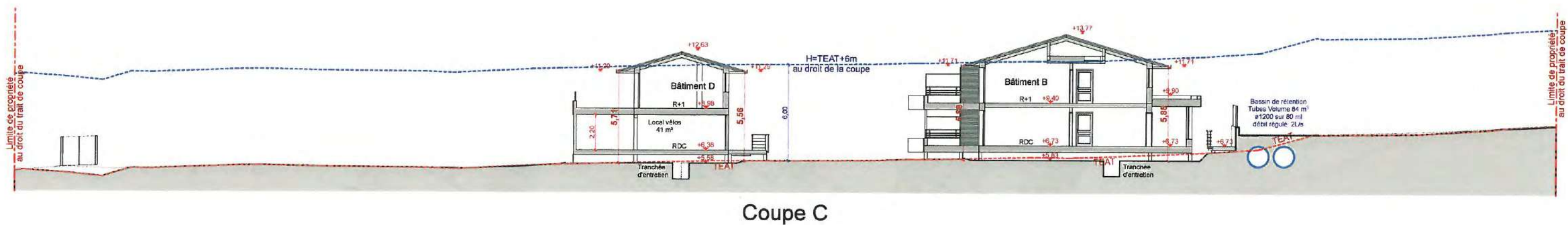
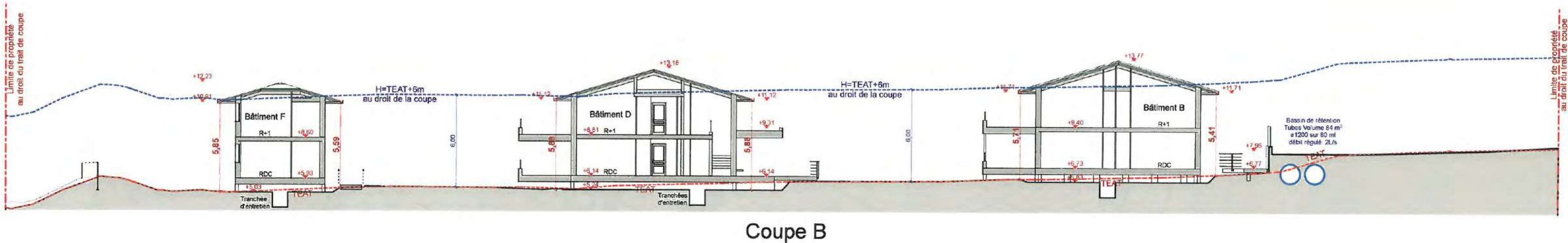
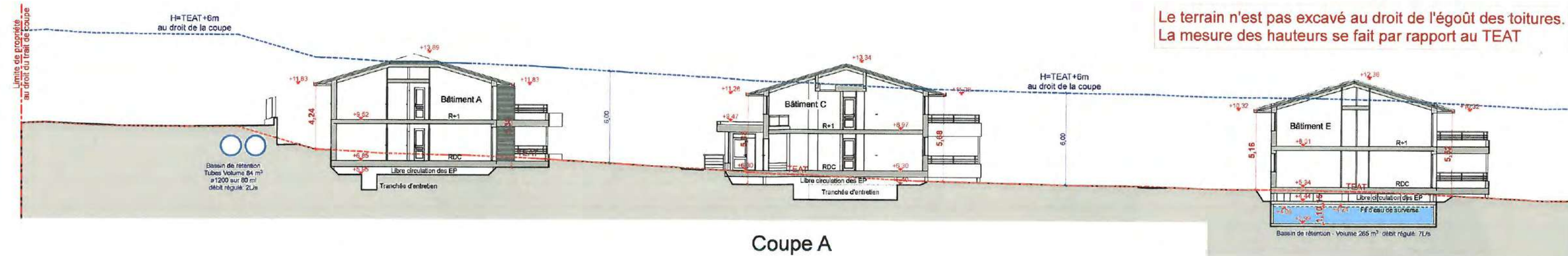




Synoptique RDC

La cotation altimétrique est relative au NGF

Le terrain n'est pas excavé au droit de l'égoût des toitures.
La mesure des hauteurs se fait par rapport au TEAT



[Handwritten signature]

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

La cotation altimétrique est relative au NGF

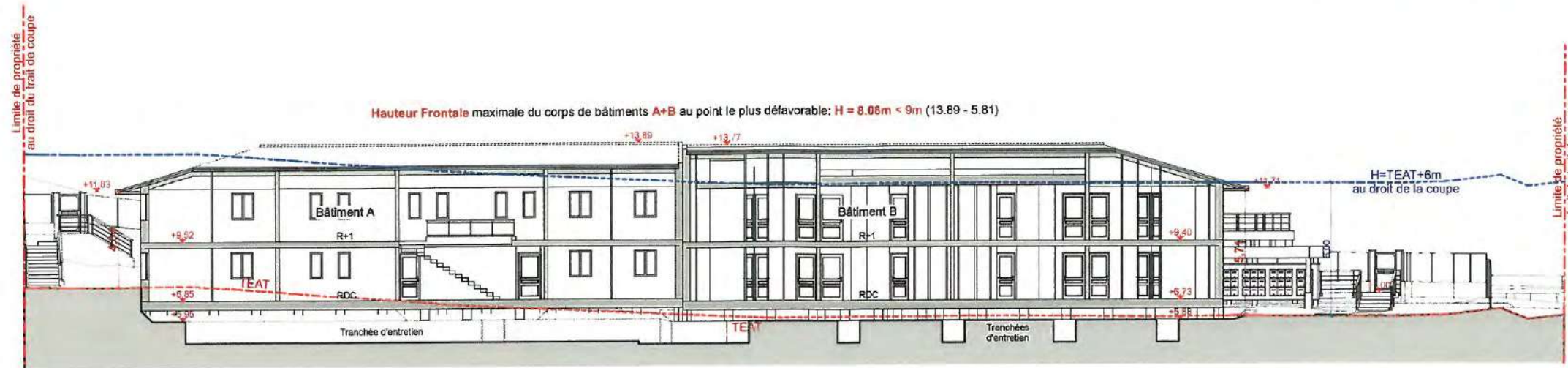
- Le jardin du Layet - 05.02.2019

1:250

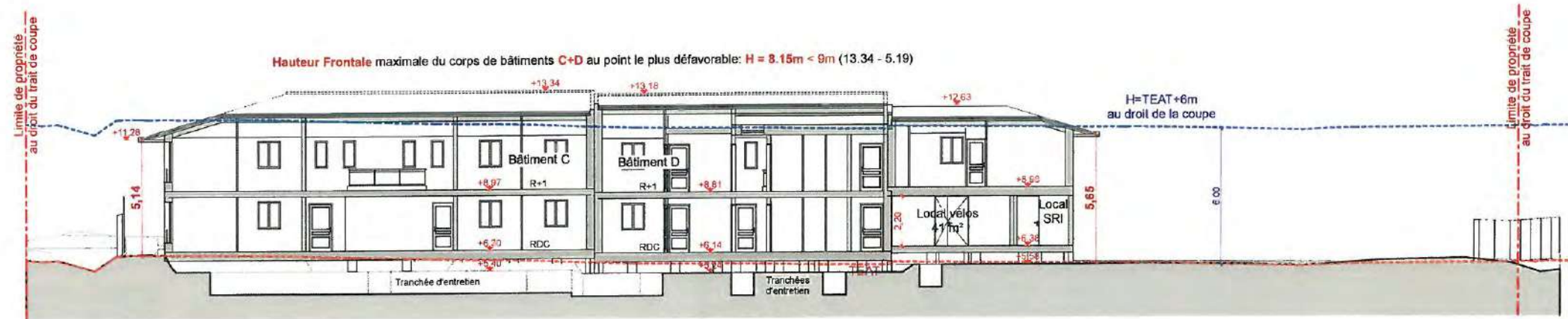
Coupes transversales

PC3b

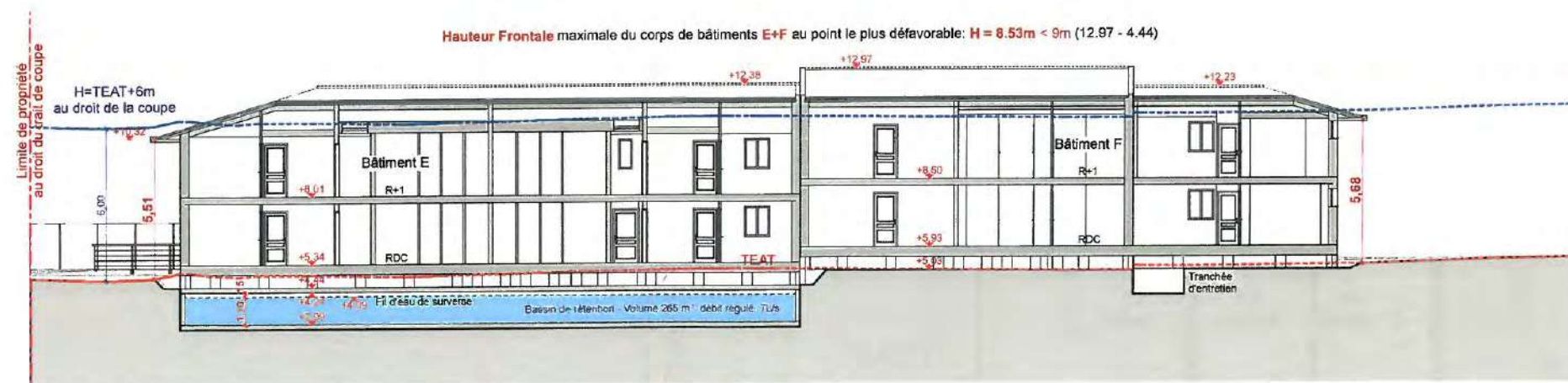
Le terrain n'est pas excavé au droit de l'égoût des toitures.
La mesure des hauteurs se fait par rapport au TEAT



Coupe E



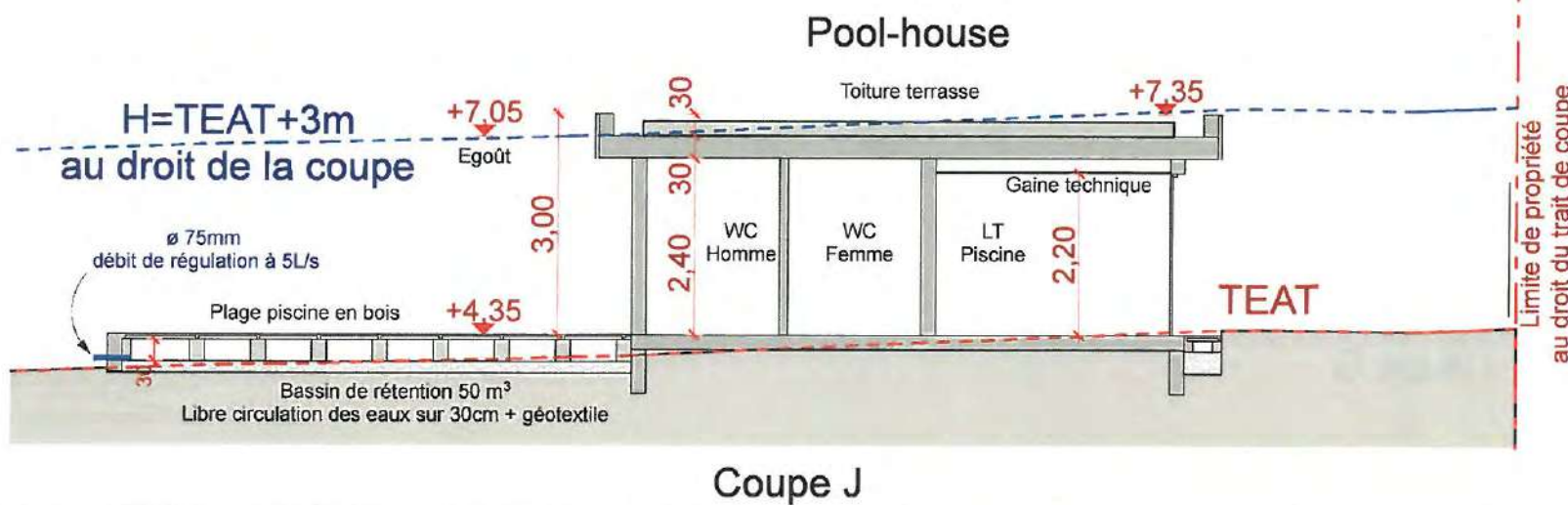
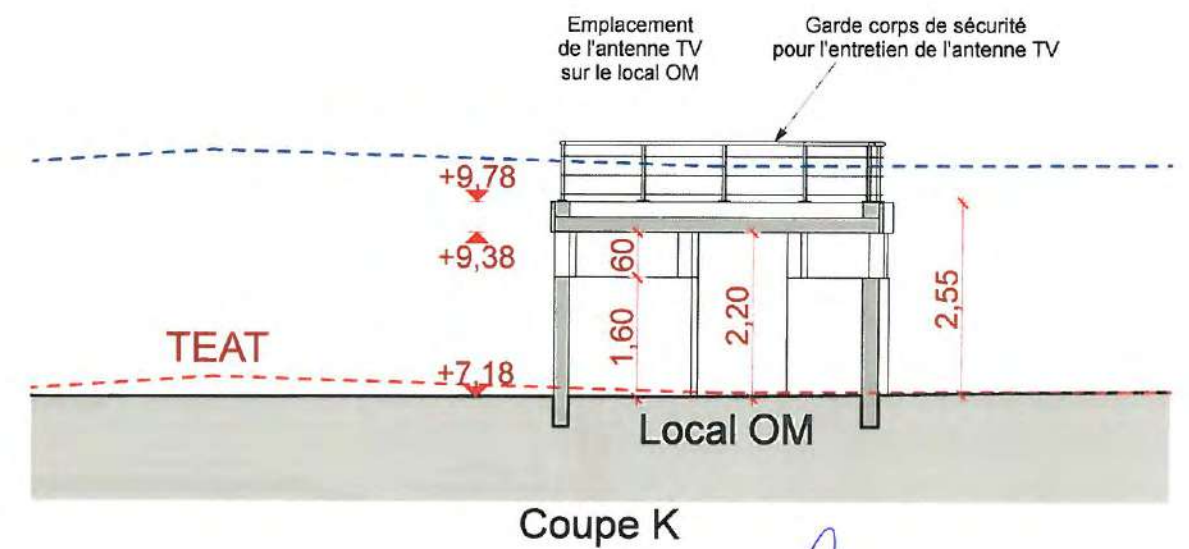
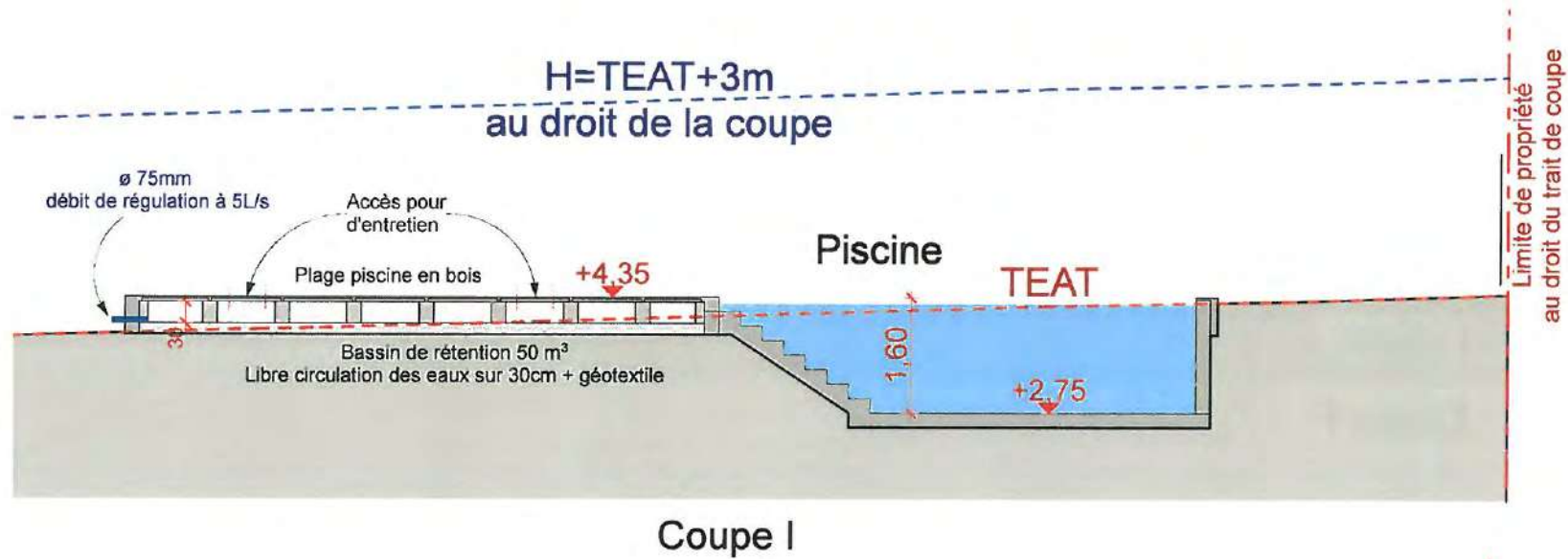
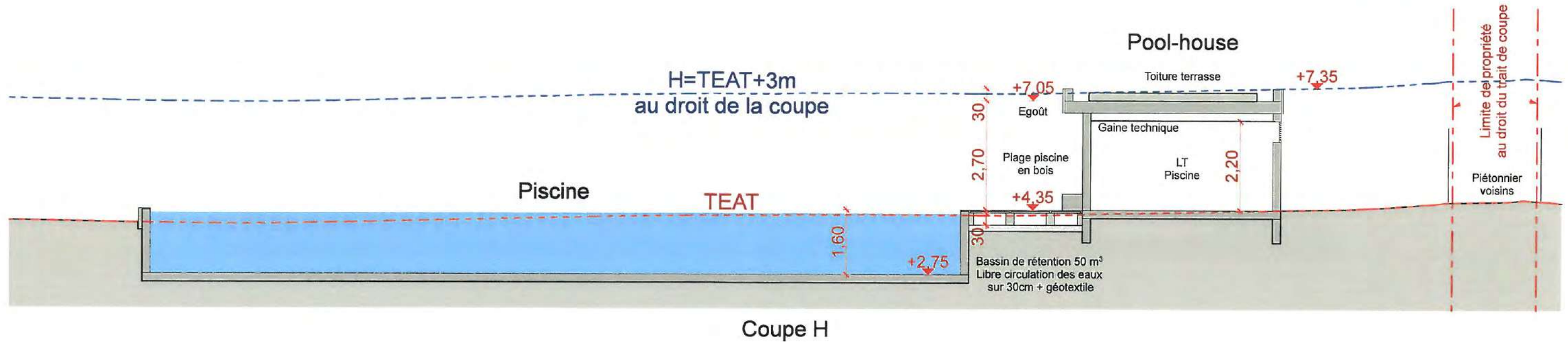
Coupe F



Coupe G

La cotation altimétrique est relative au NGF

Le terrain n'est pas excavé au droit de l'égoût des toitures.
La mesure des hauteurs se fait par rapport au TEAT



La cotation altimétrique est relative au NGF

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

1:100

Coupe sur la zone piscine

PC3d

Notice descriptive

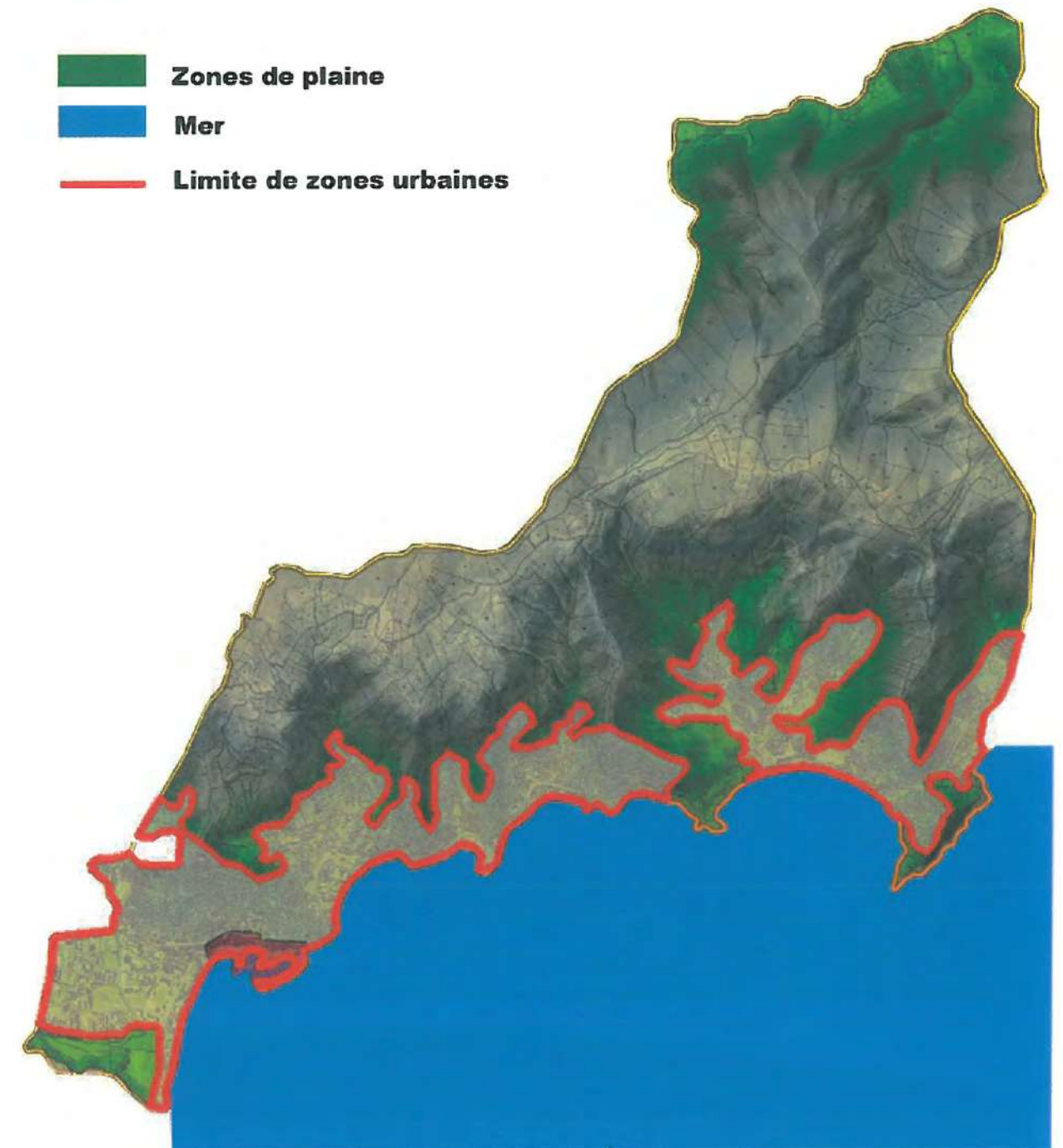
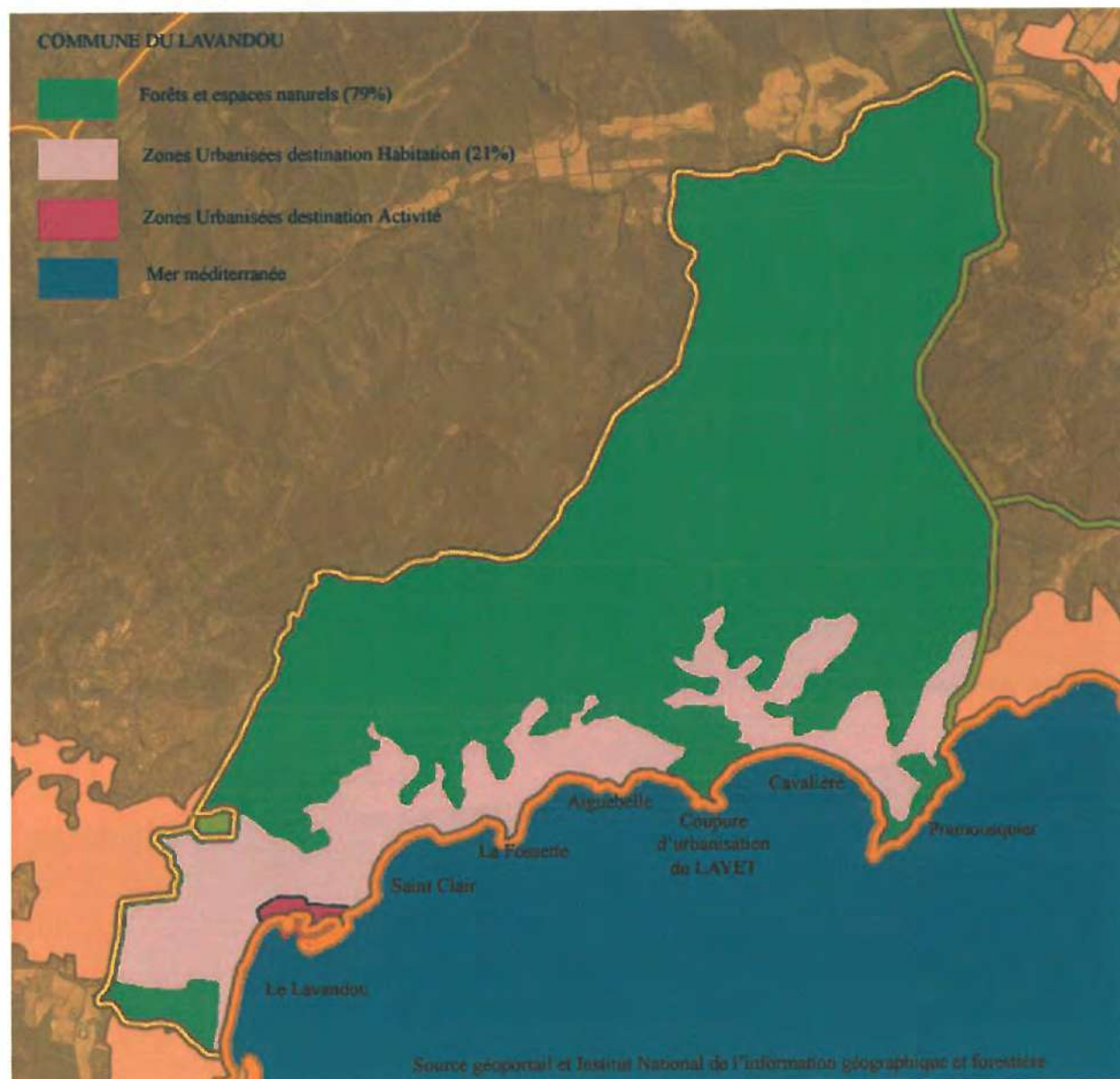
1) Préambule:

Construire au Lavandou impose d'analyser le bien-fondé de toute nouvelle construction dans son environnement, à toutes les échelles.

1/ à l'échelle de la commune:

Le Lavandou est une commune décomposée en deux zones principales:

- La zone naturelle correspondant aux collines et à la bordure du massif des maures et qui représente 79% de la surface communale
- La zone constructible, en bord de littoral et en plaine, qui représente tout zonage confondu les 21% restant.



2/ Situation de Cavalière en tant qu'agglomération incluse dans la commune du Lavandou:

Définition du dictionnaire Larousse du mot "agglomération":

Groupe d'habitations constituant un village ou une ville indépendamment des limites administratives : Traverser une agglomération.

Ensemble formé d'une ville-centre et de ses banlieues : L'agglomération parisienne.

Cavalière est un lieu ancien fréquenté à l'époque Grecque comme lieu de villégiature. Intégrée à la commune du Lavandou, Cavalière possède un code Insee (83933) différent de celui de sa commune mère.

Cette agglomération est « séparée » du Lavandou par une coupure verte identifiée au SCOT Provence méditerranée comme celle du « Cap Layet, séparant le lotissement du Rossignol à Aiguebelle et Cavalière » (référence P).

Une deuxième coupure est définie comme suit dans SCOT : « Les espaces naturels du vallon de l'Ubac en amont du parking de Cavalière, n'allant pas jusqu'à la mer, entre les espaces urbanisés de Cavalière et ceux de Pramouquier (Q) ».

Toujours dans le SCOT, Cavalière est indiqué comme « pôle à conforter »

Le développement de cette commune jeune (env 1 siècle) s'explique d'abord par la création de la voie de chemin de fer reliant Toulon à Saint Raphaël et dont le nombre d'arrêts en commune du Lavandou a rendu possible son développement. Ainsi, le train des pignes s'arrêtait au Lavandou, à Saint Clair, à la fosse (la gare existe toujours), à Aiguebelle, à Cavalière, au Cap Nègre, à Pramouquier. Autour de chaque arrêt, des noyaux villageois et des lotissements se sont créés, dont certains datent de l'après première guerre mondiale. Aujourd'hui, ces noyaux se sont développés et sont reliés entre-eux, formant une masse bâtie homogène sur le littoral de la commune, du Lavandou à Pramouquier, seulement interrompues par les coupures d'urbanisation identifiées au SCOT.



3/ Situation du terrain dans la plaine Cavalière:

Cavalière est limitée au Sud par la plage, à l'Ouest par la colline du Layet, à l'Est par le cap nègre et au Nord par la montagne des Maures. Son développement moderne commence autour de la gare de chemin de fer, le long de la plage puis se développe vers le Nord.

Une mairie annexe partage avec la poste le bâtiment accueillant auparavant la gare. Des commerces, des hôtels, des bars, un bureau de Tabac presse, boulangerie, épicerie, rien ne manque à Cavalière qui est un vrai bourg.

Depuis les années 60, de nombreuses constructions ont vues le jour, tant en villa individuelles qu'en immeubles d'habitation collectifs. Les lotissements du Cap Nègre et Sur le cap Nègre s'étendent à l'Est, du bord de mer jusqu'au sommet des collines. « Les plages de Cavalières » regroupent un complexe d'habitation collectives homogène « divisé » par le boulevard de l'Hubac du Bleu. Ce dernier s'oriente vers le fond de vallon le plus à l'Est et mène à la station d'épuration et aux lotissements de l'Hubac du bleus.

Le terrain assiette du projet se situe dans le périmètre des « plages de Cavalière », long du boulevard de l'Hubac du bleu. Il est délimité à l'Ouest par l'Avenue golf, qui mène à l'extrémité Ouest des « plages de Cavalière », au tennis club de Cavalière, à divers lotissements, et pour finir à l'ancien golf de Cavalière, reconverti en héliport.

Un rond-point, à la limite Sud du terrain assiette oriente vers l'avenue ou le boulevard. C'est le point de rencontre des deux fonds de vallon.

Le secteur est parfaitement desservi par l'ensemble des réseaux puisque 100% des constructions sont reliées à l'assainissement collectif, ont accès à l'eau potable, l'électricité et le téléphone, ainsi qu'à l'Internet haut débit.

Entre les voies et le terrain, les cours d'eau méditerranéens qui concentrent les eaux de ruissellement des deux valons serpentent et se rejoignent pour passer sous le pont routier de l'avenue du golf, collé à la sortie du rond-point, pour ensuite se diriger vers la mer. Les fortes pluies des années passées ont montrées que le réseau hydraulique n'était pas calibré à sa juste valeur. Ce projet est lié au projet de parking sur le terrain en contre-bas du pont routier et a fait l'objet d'études spécifiques pour que l'aménagement prévu dans ces deux permis améliorent considérablement le transit des eaux jusqu'à la mer. Un dossier Loi sur l'eau est déposé pour que les aménagements tiennent compte de l'ensemble des précautions environnementales liées à ces cours d'eau.

Le terrain est aussi grévé d'un Espace Boisé Classé qui longe les deux cours d'eau et permet ainsi de conserver une bande verte entre les voies et le projet proposé dans cette demande d'autorisation.

L'étude de la Flore menée par un spécialiste indépendant sur le terrain confirme le non classement de ce terrain par aucun organisme d'état chargé de la protection de l'environnement (Natura 2000, Znieff, ...) puisque que seules des espèces courantes ont été observées (voir notice jointe).





[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

2) État initial

Le terrain est cadastré AP n°24, 46, 47, 48, 261 et 262 pour une contenance de 12 359 m². Il est situé au cœur de Cavalière, à une altitude moyenne de 6m NGF. Le terrain est nu de toute construction et quasiment plat.

Il est dans la zone UD, définie dans le règlement « comme zone d'urbanisation moyennement dense, à vocation résidentielle, qui correspond aux extensions récentes de type pavillonnaire, souvent issues de lotissements. ». Il était auparavant situé en zone UC du POS, nettement plus dense.

Il est à proximité immédiate de la zone UBc des « plages de cavalière » et non loin de la zone Uac, cœur du village.

Le terrain assiette est entouré par du bâti.

Il est incorporé dans l'opération « les plages de cavalière » regroupant au Sud Est les co-propriétés de Cavalière 1, les hautes plages et le vallon, et à l'ouest les co-propriétés de cavalière 2 et les terrasses 1 et 2. Cette opération est construite en grande partie en R+3.

Au nord, la co-propriété résidence de l'hubac du bleu, moins haute mais tout aussi dense offre vue du terrain assiette la vue d'un mur support de garages.

Au Sud Ouest, l'ancienne maison du régisseur du Domaine Ricard, découpée en plusieurs lots, et la co-propriété des Girelles qui a été bâtie plus tard au Nord.

Un poteau incendie est situé au niveau du rond point à une distance de 125m de l'entrée de l'opération qui est classée en 2° famille pour les pompiers. Ce poteau incendie porte le n° 197 et est noté « Disponible » et les pressions et les débits étant conformes dans l'annexe du 9-2-5 du PLU de contrôle des P.E.I. mené par le SDIS du Var. PI de diamètre 100mm, avec un débit de 83m³/H et une pression statique de 5 Bar. Toutefois, ce poteau ne pouvant desservir l'ensemble des entrées de bâtiments du projet, un Poteau Incendie sera créé à l'entrée de l'opération, comme sur le plan de masse.

3) Présentation du projet

Constructibilité autorisée par le PLU :

Emprise au sol : 40% maximum

Espaces de pleine terre : 40% minimum

Hauteur : 6m et frontale 9m

Aires de jeux : 10 m² par tranche de 10 logements

LE PROJET :

Dans un souci de parfaite intégration dans son environnement, le projet n'utilise pas tous les droits à bâtir.

Emprise au sol : 2476 m² (20%)

Espaces de pleine terre : 8753 (70%)

Hauteurs R+1 2500

Aires de jeux : 41 logem 8767 soit 50 m² minimum – Projet : 800 m² (plage de piscine + jardins alentours)

Bien que n'étant plus réglementé, le Cos eut été de 0,17 pour 704 m² de surface locale oscillant entre 0,15 et 0,20

- Aménagements du terrain :

Le projet ne modifie quasiment pas le terrain existant.

Le talus existant au Sud de la voie existante sera complété par un mur de soutènement et remblayé pour créer les parkings aériens de cette zone. Le remblaiement se fera entre autre par un tube de rétention des eaux de ruissellements qui récupérera les eaux du parking. Les places de stationnements seront imperméabilisées à 50% car seules les bandes de roulement seront bâties en pavé, le reste de la place étant laissé libre et sera planté de gazon.

Les cheminements d'accès seront posés sur le sol naturel, excepté pour les rampes d'accès, conformes à la réglementation PMR.

Les bâtiments sont contraints par la limite de hauteur à l'égout de 6m et par les dispositions de libre circulation des eaux. Dans ces conditions, le point le plus contraignant par rapport au terrain naturel au niveau du règlement des hauteurs a été choisi comme point de référence pour chaque bâtiment et le terrain sera excavé sous l'emprise du bâtiment à la hauteur de ce point pour laisser les 50 cm de libre circulation des eaux, tout en restant à l'altimétrie des zones vertes. Un raccord entre cette zone, qui s'étend à 1m en périphérie des bâtiments et le terrain naturel, aménagé.

Enfin, pour permettre le nettoyage de ces zones sous bâtiment, des tranchées, accessibles depuis les bâtiments, permettront d'accéder avec le bras et un râteau à l'ensemble du dessous de chaque bâtiment.

Le bâtiment le plus au Sud Ouest est légèrement différent puisqu'il comportera un bassin de rétention des eaux de ruissellement enterré, hors de la zone de débordement de l'eau, le toit de ce bassin étant situé à 50cm sous la dalle basse d'habitation.

Pour les zones restantes le terrain existant avant travaux sera reconstitué, lorsque nécessaire, à l'état initial en fin de chantier.

Le système de fondation sera le micro-pieux, permettant de ne modifier le terrain naturel qu'au minimum.

Il sera planté 1 arbre pour 4 places extérieures créées, les arbres coupés seront remplacés par des arbres d'essence locale, conformément à la notice paysagère.

Pour la zone piscine, la plage en lattes de bois servira de bassin d'infiltration des eaux de pluies.

- Implantation, organisation, composition, volumes par rapport à l'existant:

La co-propriété située à l'Ouest du terrain assiette a bénéficié en son temps d'un zonage autorisant une densité plus importante et a un aspect très dense.

Les bâtiments proposés sont répartis en 3 bandes comportant des décalages, les façades principales étant situées au Sud, les accès au Nord. L'architecture reste simple, avec des menuiseries plus hautes que larges, réparties harmonieusement. Les bâtiments sont surmontés par des toitures en tuiles canal panachées. Les bâtiments étant sur pilotis, la dalle basse devient donc visible. Les pilotis seront enduits en marron foncé pour se fondre dans le terrain naturel. La dalle basse semblera flotter au dessus du sol.

Les balcons seront bâtis comme « accolés » aux façades et seront volontairement légers avec des garde corps en alu laqué en gris, un habillage des bandeaux en tôles d'aluminium brossé,

amenant de la lumière sur les façades et le dernier étage non couvert en dur. Les balcons du rez de jardin ne donnent pas accès aux jardins.

Entre ces balcons, des colonnes marquées en couleur grises accueilleront les chutes EP, les appareils extérieurs de climatisation. Entre les balcons, des brises vues en tôles grises prendront appui sur des poutres, évitant le contact avec le sol et laissant libre circulation des eaux en dessous. La face avant de ces espaces sera refermée avec des tôles en aluminium brossé, assurant à la fois la liaison entre les balcons, mais en appuyant sur leur séparation par le replie des toles.

Les acrotères des entrées et des bâtiments en Rdc seront elles aussi recouvertes de tôles en aluminium brossé.

Les façades seront enduites de trois couleurs pour raccourcir le rythme de lecture. Un blanc cassé en couleur principale, alternée par un rouge dense mais léger. Des marquages en gris viennent souligner les ouvertures verticales, ainsi que les retombées de toitures en pignon, marquant en les faisant disparaître les débords de toiture.

Les stationnements, nécessaires au fonctionnement du projet, seront répartis entre le projet d'aménagement de ce terrain au Nord, et le permis de construire un parking qui est déposé en même temps et qui concerne la même copropriété.

La piscine, sous forme de couloir de nage sera implantée dans la zone Sud Ouest du terrain. Son accès se fera par le chemin menant à la mer, un pédiluve réglementaire s'insère dans cet accès. Une construction isolée de 3m de haut prendra place à l'Est de la piscine et regroupera les sanitaires, la douche de plaisance ainsi que le local technique dont la hauteur sous plafond sera de 2,20m. La piscine est hors zone de débordement des eaux. La plage de piscine sera composée d'un mur périphérique et de lattes de bois sur plot, assurant la transparence hydraulique. Le « bassin » ainsi formé servira de volume d'imprégnation des eaux dans le sol.

Le terrain est à plus de 100m de la mer, environ 290 m à vol d'oiseau.

Lors de simulations du projet sur le terrain, il apparaît qu'il n'existe aucune co-visibilité avec la mer, le terrain se situant à 6 m en moyenne au dessus du niveau de l'eau.

Le terrain ne sera ni divisé en propriété, ni divisé en jouissance.

- Constructions, clôtures, et végétation en bordure de voies et voisinage:

La voie existante sera maintenue.

Pour la zone parking aérien au Nord, la limite avec les voisins est traitée en partie par la construction des garages de la co-propriété voisine, et un grillage existant.

Pour la zone de construction des habitations, elle sera clôturée par un grillage limité à 2,00m à maille large de 15cm par 15 cm, conforme avec la libre circulation des eaux de pluies car implantée hors de la zone rouge.

Comme porté aux plans, les accès piétons seront constitués de portillons et d'une clôture en grillage soudé normal hors zones d'expansion des crues.

La zone piscine sera clôturée de façon indépendante avec un grillage limité à 1,80m à maille large de 15cm par 15 cm, délimitant ainsi la zone piscine dont la plage et la zone verte seront les aires de jeux réglementaires.

Concernant le local 2 roues, l'article UD12 du règlement dispose que : « *Les bâtiments neufs à destination d'habitation ou à usage principal de bureaux, doivent être équipés d'au moins un espace réservé au stationnement sécurisé des vélos.* » le local est situé en rez de chaussée du bâtiment C, avec un accès quasiment plat vers la voie interne et vers la voie publique.

- Matériaux et couleurs:

Les sols seront traités en carrelage couleur sable et gris.

Les murs seront soit enduits (talochés) en couleur rouge, en gris et en blanc cassé selon les plans.

Les pilotis seront enduits (talochés) en marron foncé

Des marquages verticaux en enduit gris taloché seront réalisés selon les plans de façades.

Les couvertures de toitures seront en tuiles Romanes de couleur panaché.

Les égouts seront traités en larges débords, avec une sous-face en dalle béton peint en gris.

Les poteaux seront en métal laqué en gris.

Les menuiseries seront en PVC pour les ouvrants à la française et en aluminium pour les coulissants.

L'ensemble sera de couleur gris.

Les occultations seront de type volet roulant en aluminium laqué blanc cassé.

Les portes d'entrées des cages d'escaliers seront des menuiseries aux montants de couleur grise.

Les pompes à chaleur seront positionnées dans les colonnes techniques en façades sud, composées de lattes en Z en aluminium.

Les gardes-corps seront en alu gris.

La voirie sera en enrobé.

Le mur de soutènement sera enduit taloché couleur blanc cassé.

Les accès piétons seront en béton désactivé lorsqu'ils sont posés au sol.

Les rampes d'accès seront en béton recouvertes d'un carrelage imitation bois.

Les espaces libres en façade sous la dalle basse seront fermés avec un grillage soudé de maille 15cm par 15cm, conformément à l'étude hydraulique.

La plage de la piscine sera en platelage bois.

L'eau de la piscine aura une couleur bleu foncé, le revêtement intérieur de cette dernière étant gris.

Les paraboles et antennes d'émission ou de réception de signaux radioélectriques (antennes, paraboles...) seront mutualisées et feront l'objet d'un traitement leur permettant de s'intégrer harmonieusement au dessus du local à ordures ménagères (notamment les antennes seront de couleur verts foncé).

- Traitement des espaces libres:

Les espaces libres seront plantés selon les prescriptions du volet paysager.

- Accès:

Le terrain est accessible pour les piétons par le rond-point, leur permettant d'atteindre le parking objet d'un permis séparé facilement. L'entrée véhicules du projet se fait par la voie existante donnant sur le boulevard du l'Hubac du bleu.

RESEAUX : L'ensemble des réseaux sera enterrés.

Pour les EP :

- Zone parking, les eaux de ruissellement seront dirigées vers le bassin de rétention situé sous les places de stationnement.
- Zone habitations, les eaux de ruissellement seront dirigées vers le bassin de rétention situé sous le bâtiment E
- Zone piscine : les eaux de la toiture seront dirigées vers le bassin d'infiltration de la plage de piscine.

Le détail du fonctionnement des eaux de ruissellement se trouve dans l'étude hydraulique jointe.

Les EU, y compris les eaux de nettoyage des filtres de la piscine, seront dirigées gravitairement vers le réseau communal selon le tracé porté aux plans.

Les réseaux EDF, PTT et Eau potable sont présents boulevard de l'hubac du bleu.

PISCINE : Les eaux de nettoyage du filtre seront dirigées vers le réseau public d'assainissement. Les eaux de vidange, après élimination des produits de traitement, seront collectées et dirigées vers le réseau pluvial du projet.

Les angles de la piscine seront marqués par des perches colorées permettant de situer le bassin en cas de crue exceptionnelle.

PARKINGS : Aucun parc de stationnement fermé n'étant prévu au projet, l'article R111-14-2 du CCH ne s'applique pas et il ne sera pas prévu de recharge des véhicules.

Règlement : 2 places par logement minimum et 1 place par 60 m² de SP minimum ainsi que 1 place pour 5 logements visiteurs. Les exigences de places PMR sont de 5% de place pour les habitants et de 5% pour les places visiteurs. La zone de stationnement dépasse 100m², il sera planté 1 arbre pour 4 places.

Réglementairement il faut $2157/60 = 36$ | $2 \times 41 = 82$ | $+ 41/5 = 9 \Rightarrow 91$ places.

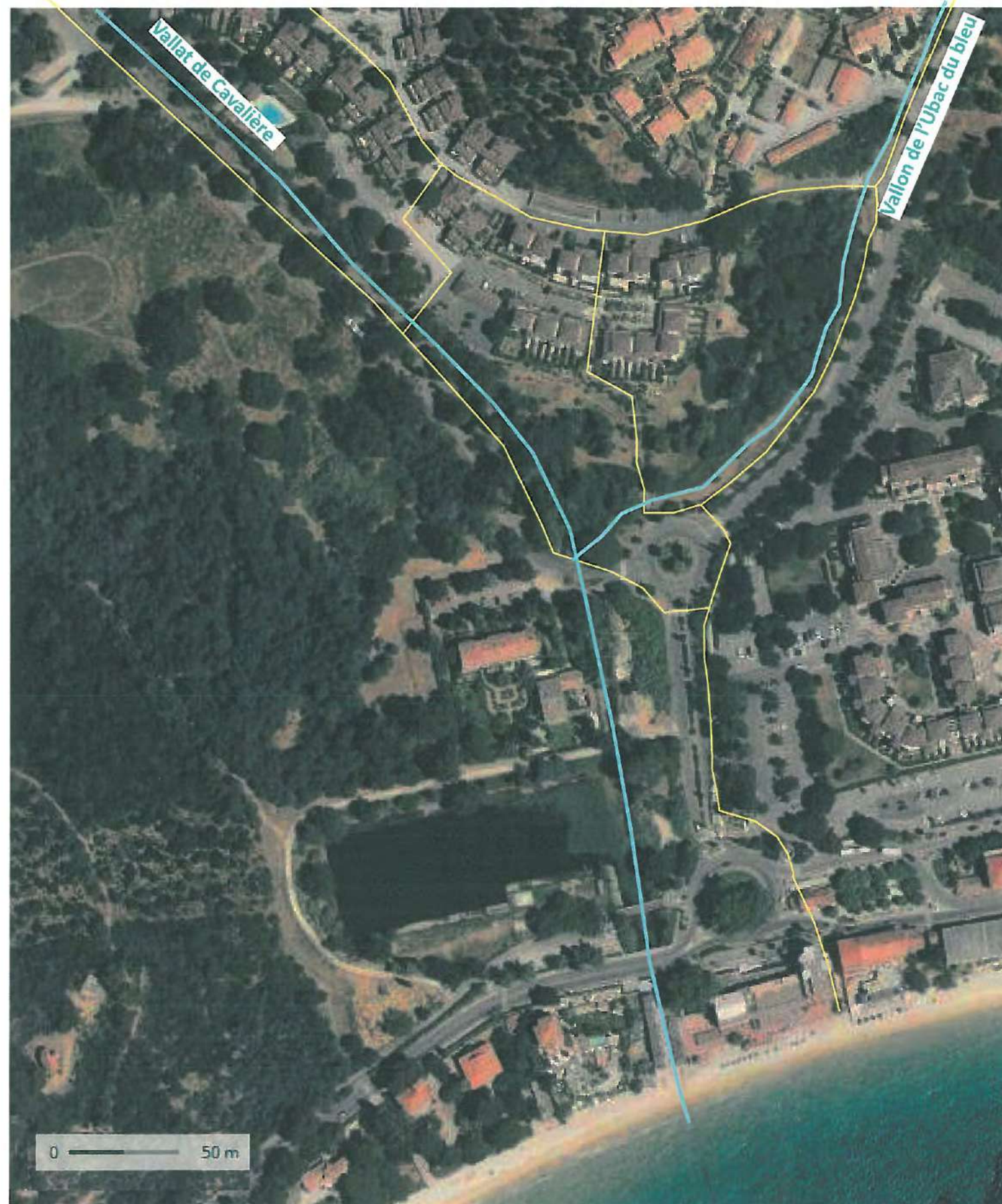
Le parking situé au Nord des bâtiments comprend 54 places. Il comprend la places PMR et leur accès aux bâtiments. La parcelle AP 291, située au Sud de l'unité foncière assiette du présent projet, est l'objet d'un permis de construire un parking de 46 places de stationnement. Elle appartient à la SCI le Jardin du Layet et fera partie de la même co-propriété. La distance séparant les deux unités foncières est de 45m environ. Les places manquantes, c'est à dire $91 - 54 = 37$, seront affectées sur le parking de la parcelle AP 291.

NATURE DES SOLS : Les dispositions de retrait/gonflement des argiles, de sismicité, ainsi que toutes les dispositions de solidité des structures seront prises en charge par le bureau d'étude structure désigné pour ce projet. De plus, le contrôleur technique aura la charge de vérifier les calculs du BET. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre s'engagent ainsi à respecter les réglementations relatives à la qualité des sols et aux réglementations qui s'y appliquent.

INCENDIE : Durant la phase chantier et lorsque le programme sera livré, obligation sera respectée par le maître d'ouvrage dans le premier cas, puis aux acquéreurs dans le deuxième cas, de :

- Réaliser la taille et l'élagage des premiers feuillages des arbres à 5m des constructions.
- D'éloigner les houppiers les uns des autres d'au moins 3m pour tous les massifs.
- D'abattre les arbustes non indispensables en sous-étage
- La coupe au niveau du sol de la végétation herbacée et ligneuse basse.
- Le ratissage et l'élimination des feuilles et aiguilles dans une zone de 20m autour des constructions
- L'élimination des végétaux et morceaux de végétaux morts.
- Les haies séparatives (voir notice paysagère) ($H < 2m$, $D > 3m$ constructions, autre haie, massif, $ep < 2m$)
- Les voies d'accès seront dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4m à l'aplomb de la plate-forme et sur sa totalité.
- Le maintien en état débroussaillé sera assuré chaque année et au plus tard le 15 juin.

Pour assurer la pérennité de ces dispositions, la conception du jardin répond aux règlements, et une obligation de contrat d'entretien avec une société d'espaces verts qualifiée sera signifiée aux acquéreurs par les dispositions du règlement de co-propriété.



Etat actuel photo aérienne IGN 2017



Etat actuel photo aérienne IGN 2017 + relevé géomètre

[Signature]

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Contexte territorial
Echelle graphique

[Signature]

Volet Paysager
Février 2019
Copyright Février 2019
Document non contractuel

1/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

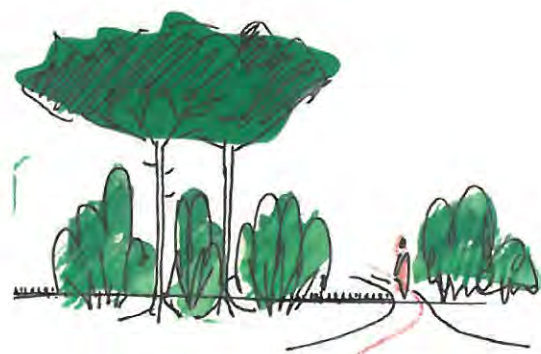
GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tél: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Volet paysager

PC4h

Scénarii



Espace Boisé Classé
sans interventions



Bosquets existants
jardinés et pelouse
méditerranéenne



Prairie méditerranéenne
et bosquets alvéolaires



Bosquets alvéolaires
plantés et jardinés

PARTI PRIS DE PAYSAGE

Le projet de paysage du JARDIN DU LAYET joue sur les contrastes emblématiques du territoire : une flore endémique rustique qui s'est vue remplacer au fur et à mesure de l'histoire par une autre, plus exotique, dans l'enceinte des jardins.

Le site est au croisement de deux ruisseaux et contient un Espace Boisé Classé (E.B.C.) inscrit dans le P.L.U. Ainsi il est contraint par un certain nombre de règles pour permettre l'expansion de crues et ne pas nuire à sa fluctuation. Tandis que l'E.B.C. restera un espace au sein du jardin, intact de toutes interventions.

Le parti pris de paysage est de sélectionner la végétation en place pour y intégrer un jardin. Ainsi, des grands sujets et des peuplements arbustifs intéressants seront conservés par îlots, permettant cependant un libre passage de l'eau. Le concept du jardin est de créer un premier plan de prairie méditerranéenne devant les terrasses des habitations, tantôt pour créer un recul devant les façades des habitations, tantôt pour pouvoir parcourir le jardin. Puis, des espaces libres plantés d'un gazon alternatif et gérés de manière différenciée, ce qui permettra une déambulation dans le jardin. Le long des chemins et en continuité avec l'espace «E.B.C.», les îlots d'arbres, arbustes et strates herbacées apportent l'ombre nécessaire au parcours du jardin et la permanence d'une trame d'habitat écologique au sein du jardin venant compléter l'espace E.B.C. La palette végétale introduite est simple et méditerranéenne avec deux tiers d'arbres persistants et un tiers d'arbres caduques, une strate arbustive dense et un ensemble de végétaux de la strate herbacée qui couvriront le sol. Ces végétaux s'intègrent très bien au climat côtier du Var et se satisferont parfaitement d'un arrosage ponctuel. La gestion crée l'originalité par la création de chemins enherbés au gré des saisons.

La couverture végétale sera permanente avec cependant des différences de densité. Elle permet de créer un jardin en continuité avec l'espace boisé classé. Cependant une continuité par îlots permet une déambulation dans le jardin commun. Les espèces sélectionnées seront pérennes, appropriées au climat méditerranéen.

Couverture végétale existante

La zone E.B.C. sera exempte de toute intervention. Sur le reste de la parcelle, certains sujets existants seront conservés. Lorsque cela sera nécessaire et ce pour être en accord avec l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des risques incendie, les chênes lièges bénéficieront d'une taille douce de reformation, réduisant ainsi le volume de biomasse des houppiers. Les abords du ruisseau du vallon de l'Ubac du bleu seront maintenus ouverts sur une bande tampon de 6 mètres (semis de prairie méditerranéenne).

Gestion différenciée

Les aménagements paysagers seront réalisés afin de limiter les intrants et une consommation d'eau excessive. Les surfaces de pelouse traditionnelle seront remplacées par des gazons alternatifs peu appétant en eau et de prairies méditerranéennes moins sensibles aux maladies cryptogamiques. Les apports d'intrants seront limités à des amendements organiques et à des purins biostimulants afin de protéger la dynamique du vivant dans un espace privilégié.

Perméabilité des sols et gestion de l'eau

Le parti pris de la gestion des eaux vise à maîtriser l'usage de l'eau dans les jardins et à utiliser les sols laissés perméables pour offrir des zones tampons afin d'éviter les phénomènes d'érosion et de ravinement.

Intégration de l'ouvrage bâti et palette végétale

Le projet s'inscrit dans une ambiance mixte entre indigène (apportée) et exotique (existante). Les palettes végétales seront élaborées selon un étagement harmonieux des strates végétales. Ces palettes végétales arborées, arbustives et herbacées en accord avec le paysage existant viendront composer une entité à vocation paysagère contextuelle.

Matériaux

Les éléments structurels de l'aménagement seront réalisés à partir de matériaux locaux issus d'une carrière locale respectant les quotas et les critères de revégétalisation.

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Notice paysagère

Volet Paysager
Février 2019

Copyright Février 2019
Document non contractuel

2/8

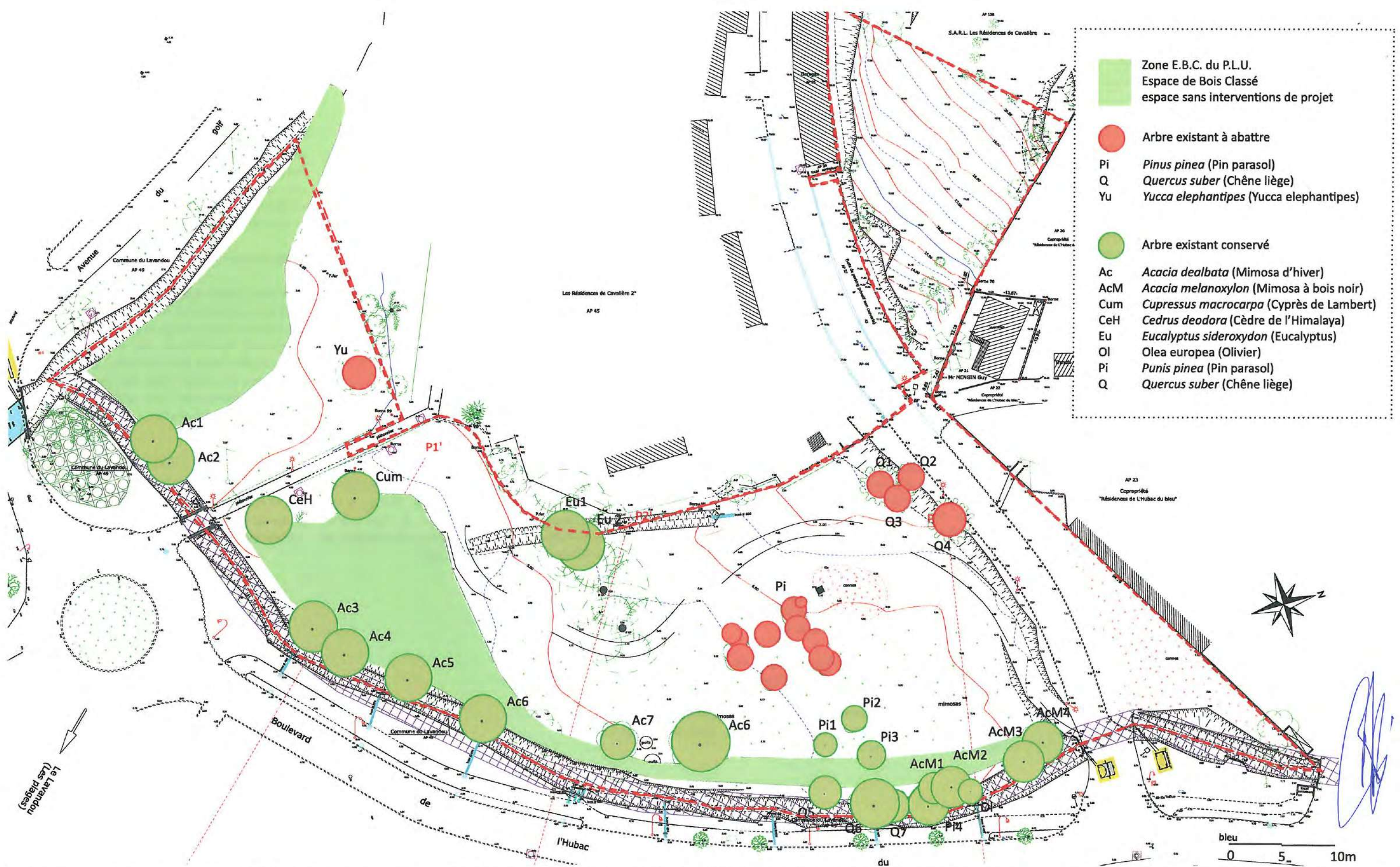
Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

Volet paysager

PC4i

- Le jardin du Layet - 05.02.2019



S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Plan de mouvement de la végétation
Echelle graphique

Volet Paysager
Février 2019
Copyright Février 2019
Document non contractuel

3/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Aurioi 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tél: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879396200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Volet paysager

PC4j



Situation actuelle, janvier 2019

Arbres existants supprimés	Qtité	Dimension / section	Repérage sur le plan
<i>Pinus pinea</i> (Pin parasol)	11	50/60 (section)	Pi
<i>Quercus suber</i> (Chêne Liège)	4	80/100 (section)	Q1, Q2, Q3, Q4
<i>Yucca elephantipes</i> (Yucca elephantipes)	1	150/200 (ht)	Yu
Total arbres supprimés			16

Arbres existant conservés	Qtité	Dimension / section	Repérage sur le plan
<i>Acacia dealbata</i> (Mimosa d'hiver)	8	20/25 (section)	Ac1, Ac2
<i>Acacia melanoxylon</i> (Mimosa à bois noir)	4	25/30 (section)	AcM1, AcM2, AcM3, AcM4
<i>Cedrus deodora</i> (Cèdre de l'Himalaya)	1	80/100 (section)	CeH
<i>Cupressus macrocarpa</i> (Cyprés de Lambert)	1	80/100 (section)	Cum
<i>Eucalyptus sideroxylon</i> (Eucalyptus à ecorce de fer)	2	80/100 (section)	Eu
<i>Olea europea</i> (Olivier)	1	450/500 (ht)	OI
<i>Pinus pinea</i> (Pin parasol)	4	50/60 (section)	Pi1, Pi2, Pi3, Pi4
<i>Quercus suber</i> (Chêne liège)	3	80/100 (section)	Q5, Q6, Q7
Total arbres conservés			24

Arbres introduits (projet)	Qtité	Dimension / section	Repérage sur le plan
<i>Banksia integrifolia</i> (Banksia côtier)	14	250/300 (ht)	B1 à B14
<i>Fraxinus oxycarpa</i> (Frêne à feuilles étroites)	8	300/350 (ht)	F1 à F8
<i>Grevillea robusta</i> (Chêne soyeux d'Australie)	5	250/300 (ht)	G1 à G5
<i>Washingtonia robusta</i> (Palmier)	3	350/400 (ht)	W1 à W3
Total arbres introduits (projet)			30

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Tableau de mouvement de la végétation

Volet Paysager
Février 2019

Copyright Février 2019
Document non contractuel

4/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83960 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tél: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

Volet paysager

PC4k

- Le jardin du Layet - 05.02.2019



Plan de masse

Adresse projet :

Avenue du Golf, Cavalière
83980 LE LAVANDOU

Section : AP
Parcelles n° 46, 47, 48, 261, 262, 24
Superficie cadastrale : 12359 m²

Maître d'ouvrage :

S.C.I. Le Jardin du Layet
810 Chemin des Bories
83330 BARNES-les-Allemands

Architecte :

GROUSSARD Architecture
Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
Tél : 04 94 71 49 10
Fax : 04 94 71 49 11
RCS TOULON SIRET : 832 900 000 001
TVA INTERCOM : FR04838793982

Échelle :

1:200

Maître d'œuvre :

04 94 71 49 10

S.C.I. Le jardin du Layet

Échelle :

1:200

Maître d'œuvre :

04 94 71 49 10

Masse paysagère

Date : 04.02.2019

PC2c

Zone «E.B.C.»

Sans interventions

Les bosquets jardinés

Îlots de végétation
conservée

Îlots nouveaux (Frênes,
Grevilles, Arbousiers...)

Les couvre-sol

Prairie méditerranéenne

Pelouse méditerranéenne

Pavé et dalles alvéolées
enherbées

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Plan d'orientation paysagère
Echelle graphique

Volet Paysager
Février 2019

Copyright Février 2019
Document non contractuel

5/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tél: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Volet paysager

PC4I

Plan de masse

Adresse projet :
Avenue du Golf, Cavalière
83980 LE LAVANDOU

Section : AP
Parcelles n° 46, 47, 48, 261, 262, 24
Superficie cadastrale : 12359 m²

Maître d'ouvrage :
S.C.I. Le Jardin du Layet
810 Chemin des Bories
83220 Brunet-la-Montagne

Architecte :
GROSSARD Architecture
Résidence Les Palmiers 8
83031 LE LAVANDOU
E-mail : info@grossard.fr
Tel : 04 94 71 49 10
RCS au capital de 200 000€
RCS TOULON SIRET : 83879398200011
TVA INTERCOM : FR04839793982
Classe d'activités : 8299 - 8299A - 8299B

S.C.I. Le Jardin du Layet

- Arbre projet
- G *Grevillea robusta* (Chêne soyeux d'Australie)
 - W *Washingtonia robusta* (Palmier)
 - B *Banksia integrifolia* (Banksia côtier)
 - F *Fraxinus oxycarpa* (Frêne à feuilles étroites)



S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

Mouvements et paysages

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Plan de la strate arborée plantée
Echelle graphique

Volet Paysager
Février 2019
Copyright Février 2019
Document non contractuel

6/8

LES BOSQUETS JARDINÉS



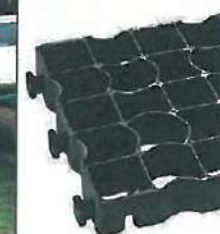
LES PRAIRIES MÉDITERRANÉENNES



PELOUSE ALTERNATIVE À GESTION DIFFÉRENCIÉE



STATIONNEMENT AVENUE DES OISEAUX



Dalle alvéolaire
enherbée

[Signature]

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Ambiance végétale de projet

Volet Paysager
Février 2019

Copyright Février 2019
Document non contractuel

7/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tél: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04839793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Volet paysager

PC4n

Strate arborée



Fraxinus oxycarpa



Banksia integrifolia



Grevillea robusta

Strate arbustive



Arbutus unedo



Brugmansia versicolor



Buddleja 'Pink Delight'



Callistemon salignus
'White bottlebrush'



Cestrum diurnum



Cestrum nocturnum



Cotinus coggygria



Dodonea viscosa



Drimys winteri



Jasminum polyanthum



Leycesteria formosa



Viburnum odoratissimum

Strate herbacée



Acanthus mollis



Achillea crithmifolia



Carex pendula



Chondropetalum tectorum



Cycas circinalis



Falkia repens



Geranium macrorrhizum



Lippia nodiflora



Nephrolepis cordifolia



Salvia greggii 'Furman's Red'



Salvia ionantha



Thymus serpyllum 'Elfin'



Zauschneria californica



Zoysia tenuifolia

S.C.I. Le Jardin du Layet
Avenue du Golf - Cavalière
83980 Le Lavandou

*Mouvements
et paysages*

Chemin Val des Rêves d'Or - Traverse de la Croix des Îles
Saint-Clair 83980 Le Lavandou
Tél. : 04 94 71 73 43 - jlfelizia@free.fr / www.mouvementsetpaysages.fr

Palette végétale de projet

Volet Paysager
Février 2019
Copyright Février 2019
Document non contractuel

8/8

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROUSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@groussard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42246 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Volet paysager

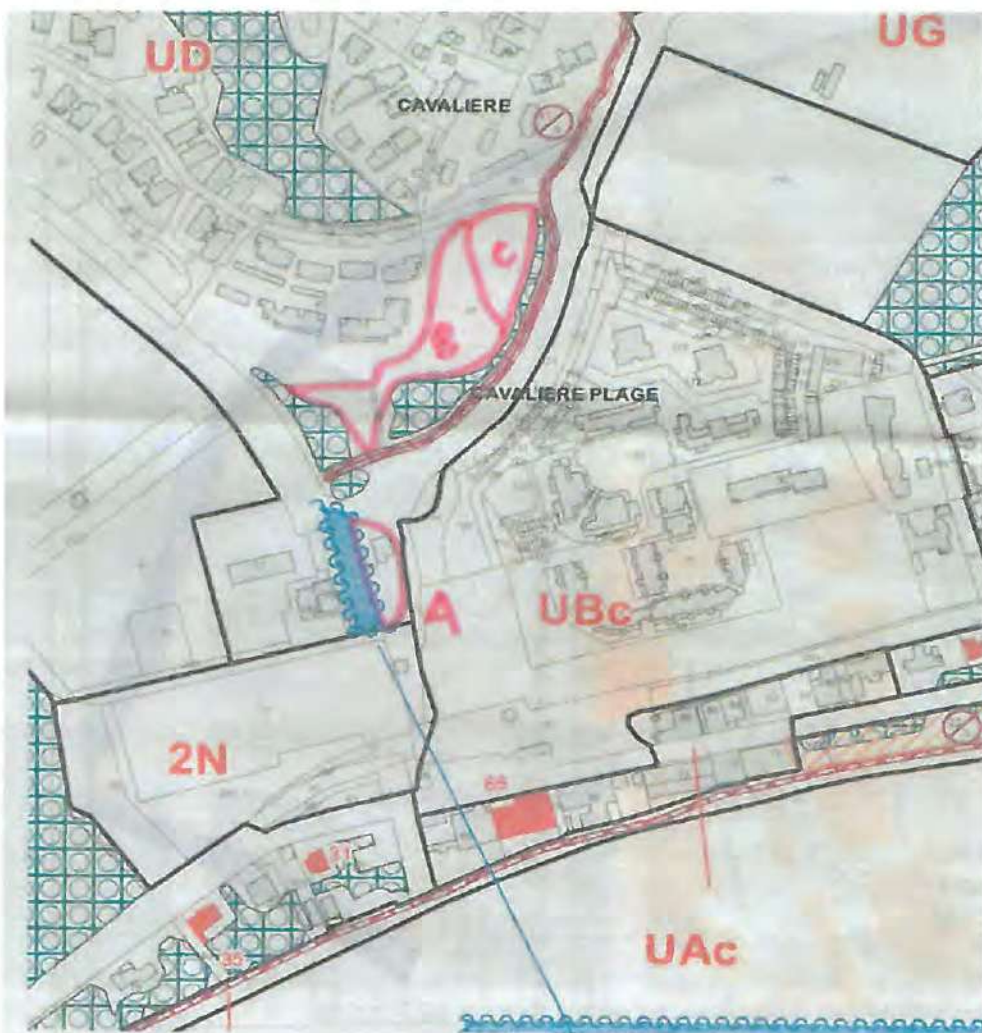
PC40

Compte rendu d'expertise floristique

Fabien Tamboloni - Sylval

Le 12 novembre 2018, en présence de madame Gisèle Fernandez Urbaniste, je me suis rendu sur les parcelles 46,47,48,261,262,24, 26 section AP (zones B et C) et AP 291 (zone A) à Cavalière plage, avenue du golf, le Lavandou et AP 291 afin de relever la présence d'une flore protégée sur un secteur susceptible de relever de mesures de protections environnementales.

État des lieux : La zone visitée est constituée de trois zones (nommée A, B et C, cf plan) exposées au sud à 150 m de la mer. Les dites parcelles couvrent une surface de m².



- **La Parcelle A,** Elle couvre une surface de 2342 m², elle est supportée par un terrain issu visiblement de remblais de construction antérieure avoisinante ou de stabilisation (apport de grava), le terrain est en partie, débroussaillé sur le centre, zone s'apparentant à un parking de chantier ou/et dépôt et d'une piste débouchant sur la route nord, cet espace est longé à l'ouest par un drain d'évacuation des eaux de pluie (enherbé) et d'un "cannier sauvagisé". La parcelle a dû être débroussaillée ou restructurée régulièrement dans un proche passé. Nous noterons la présence d'un ancien relais EDF et de l'encombrement de déchets domestiques.
- **La parcelle B,** elle est selon toute vraisemblance, une zone de raclage ou de remblais issus de la construction, avoisinante. L'ensemble de la parcelle a été débroussaillé, tondu régulièrement (plusieurs fois par an, zone espace vert plus ou moins entretenu). Notons également la présence de déchets verts en andain et d'eucalyptus morts sur pieds.
- **La parcelle C,** est une extension de la zone EBC voisine, un peuplement de pins d'Alep en croissance libre, le diamètre moyen est de 40/60 cm. Zone fortement embroussaillée qui n'a sans doute jamais été débroussaillée et notons la présence de mimosas (diamètre 10/15) et de cours d'affaissement et de chablis.

Au niveau floristique : Le recouvrement végétal de la parcelle A est constitué pour la majorité par un cortège floristique et arbustif de type pionnier, de colonisation du type "terrain vague", la parcelle B est quant à elle recouverte d'une prairie de fauche ou une pelouse spontanée caractéristiques et enfin la parcelle C est un espace boisé (végétation haute) de type peuplement naturel de pins d'Alep et de mimosas accompagné d'une végétation forestière.

Lors de ma visite, je n'ai pas constaté les indices de la présence de plantes rares et protégées ni relevé la présence de zones mouilleuses, xériques ou spécifiques susceptibles d'accueillir une flore remarquable.

La zone ne peut être qualifiée de "zone naturelle sauvage" compte tenu de la pression exercée par l'activité humaine pendant des années.

En conclusion : afin de déterminer l'éventuel développement de plantes soumises à un caractère réglementaire, qui du fait du temps avancé dans la saison, du débroussaillage récent de la parcelle B, il sera effectué un nouvel inventaire afin de déterminer avec les floraisons quelques espèces indéterminables en état.

Toutefois l'inventaire ci-joint ne révèle pas la présence d'une flore rare et protégée sur les placettes d'études.

parcelle A

Inventaire floristique :

Ail rose (*Allium roseum*)
 Acanthe (*acanthus mollis*)
 Amarante (*Amaranthus sp*)
 Armoise (*Artemisia sp*)
 Asteracées (*sp*)
 Arum ornementaux (*o*)
 Canne de provence (*arundo donax*)
 Chénopode blanc (*Chenopodium album*)
 Chèvrefeuille (*lonicera sp*)
 Chiendent (*Elitrigia sp*)
 Chiendent pied de poule (*Cynodon dactylon*)
 Datura stramoine (*Datura stramonium*)
 Fenouil (*Foeniculum vulgare*)
 Fumeterre (*fumaria sp*)
 Gaillet (*galium sp*)
 Gouet à capuchon (*Arisarum vulgare*)
 Lamier pourpre (*lamium maculatum*)
 Lampourde d'Italie (*Xanthiumitalicum*)
 Mauves (*Malva sylvestris*)
 Mouron de oiseau (*stellaria media*)
 Morelle noire (*Solanum nigrum*)

Oxalis (*oxalis acetocella*)
 Pariétaire officinale (*parietaria officinalis*)
 Pissenlit (*Taraxacum mediterraneum?*)
 poacées ?
 Ronce (*Rubus sp*)
 Rumex *sp*
 Saponaire (*saponaria officinalis*)
 Scabieuse (*Knautie arvensis*)
 Véronique (*veronica arvensis,?*)
 Vigne-vierge (*Parthenocissus quinquefolia*)
 plantes à caractère ornementale subspontanées (*o*)

strate arborescente

Lilas des andes (*lagerstremia indica*)
 Mimosa (*Acacia dealbata*)

parcelle B

Inventaire floristique :

Capselle bourses à pasteur (*capsella bursa-pastoris*)
 Carotte sauvage (*Daucus carota sp*)
 Chénopode blanc (*Chenopodium album*)
 Géranium *sp*
 Liseron des haies (*caystegia sepium*)
 Mauves (*Malva sylvestris*)
 Mouron des oiseaux (*stellaria media*)
 Oxalis (*oxalis acetocella*)
 Pissenlit (*Taraxacum mediterraneum?*)
 Plantain lancéolé (*plantago lanceolata*)
 poacées ?
 Potentille (*Potentilla sp*)
 Rumex *sp*
 Scabieuse (*Knautie arvensis*)

Trèfle des champs (*trifolium arvense*)
 Vergerette du canada (*Conyza canadensis*)
 plantes à caractère ornementale subspontanées (*o*)

strate arborescente

Eucalyptus *sp* - (*?*)
 Laurier rose (*Nerium oleander*)
 Mimosa (*Acacia dealbata*)

Parcelle C

Inventaire floristique :

Acanthe (*acanthus mollis*)
 Alliaire (*Alliaria petiolata*)
 Canne de provence (*arundo donax*)
 Gouet à capuchon (*Arisarum vulgare*)
 Lierre grimpant (*hedera helix*)
 Pariétaire officinale (*parietaria officinalis*)
 Plumbago (*o*)
 poacées ?
 Ronce (*Rubus sp*)
 Rumex *sp*
 Salsepareille (*Smilax aspera*)

plantes à caractère ornementale subspontanées (*o*)

strate arborescente

Laurier tin (*viburnum tinus*)
 Micocoulier (*celtis australis*)
 Mimosa (*Acacia dealbata*)
 Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)
 Olivier (*Olea europaea*)
 Palmier phoenix (jeune pousse)
 Palmier washingtonia (jeune pousse)
 Pin d'alep (*Pinus halepensis*)
 Pittospore (*Pittosporum tobira*)

Sylval (depuis 2004)

- guide naturaliste et conférencier pour le conservatoire du patrimoine, subericulture, castanéiculture, mycologie, apiculture, plantes médicinales et comestible,
- forestier : mise en place du programme de rénovation des châtaigneraies dans le massif des Maures, plantations expérimentales pour le CRPF et ASL de la suberaie varoise, inventaire floristique ,.....
- BEPA, BTA "forêt" Ecole forestière de Crognon (1990-1992)
- BTSA "forêt", Ecole forestière des Barres (1994)
- CS, CFPPA Montmorot, gestion patrimonial des espaces boisés(1996)
- Chargé d'étude au Cemagref de Grenoble, rapport sur le sabot de vénus, inventaires floristiques (1997)
- Chargé de recherche et directeur de l'institut méditerranéen du liège de Vives (1998-2001)
- Membre de l'association botanique et mycologique Charles Flaoit



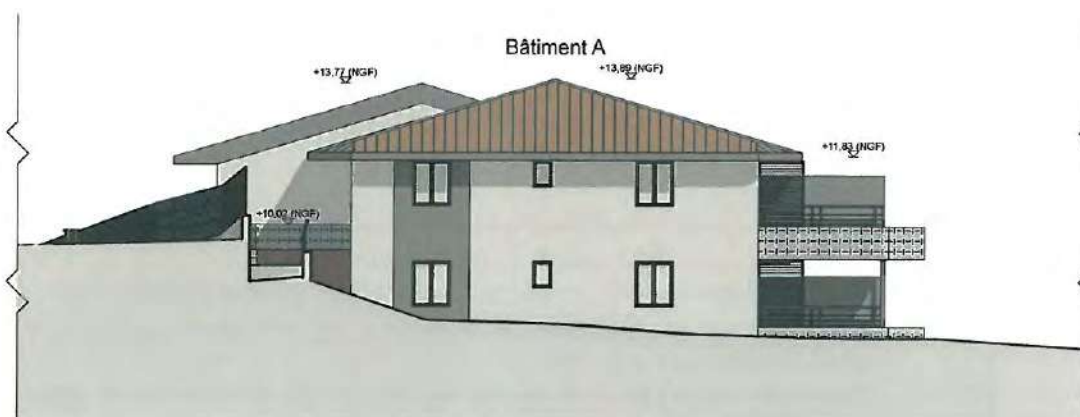
Loupe sur clôture - 1/100°



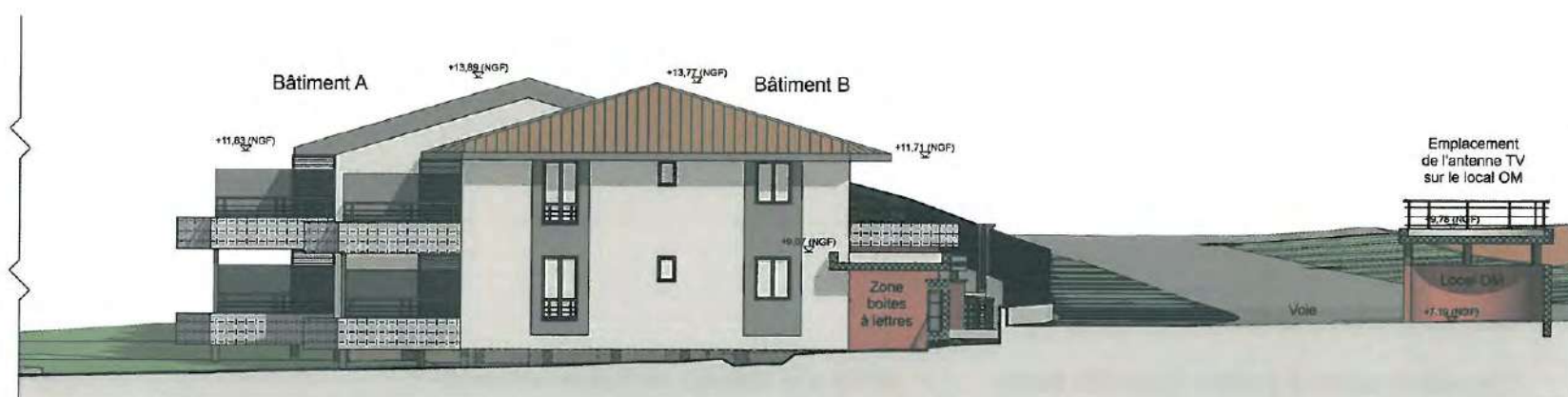
Façade Nord Clôture



Façade Nord - A et B



Façade Ouest - A et B



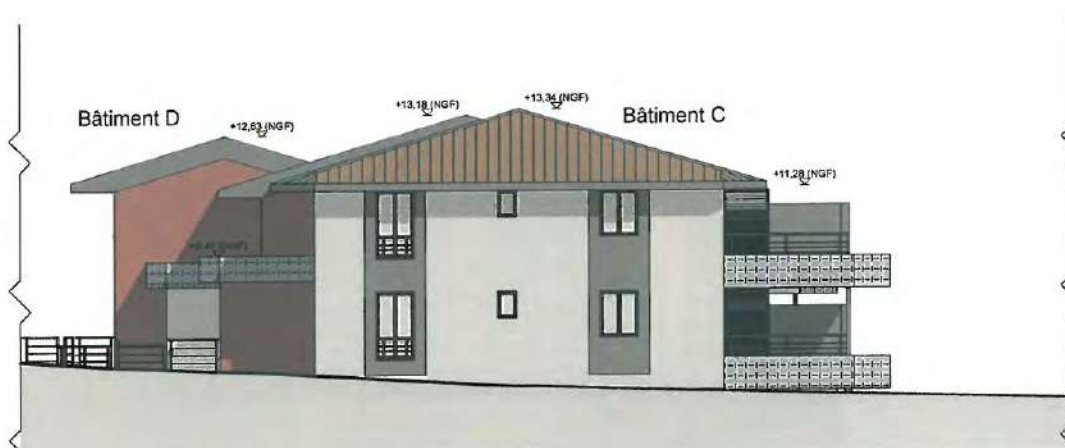
Façade Est - A et B



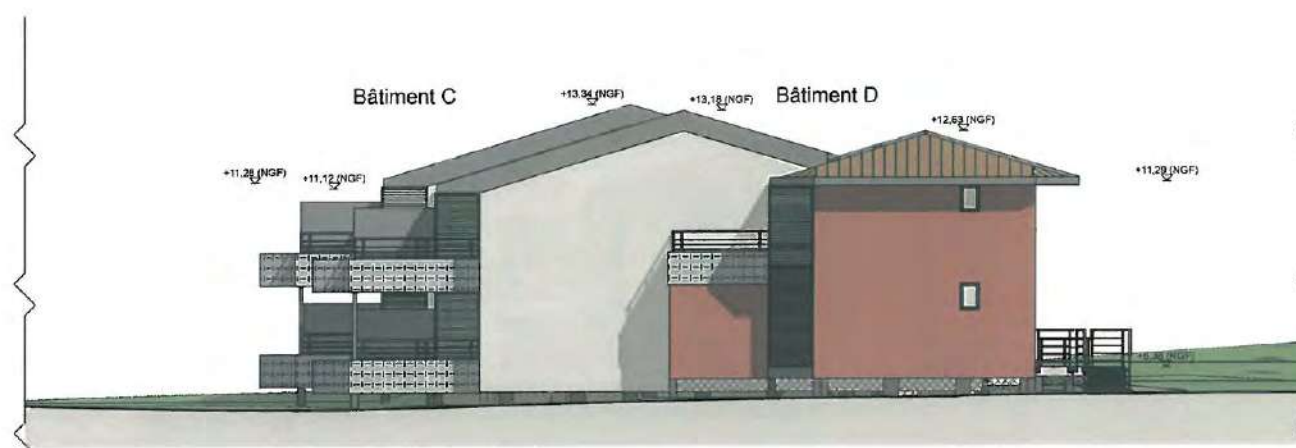
Façade Sud A et B



Façade Nord - C et D



Façade Ouest - C et D



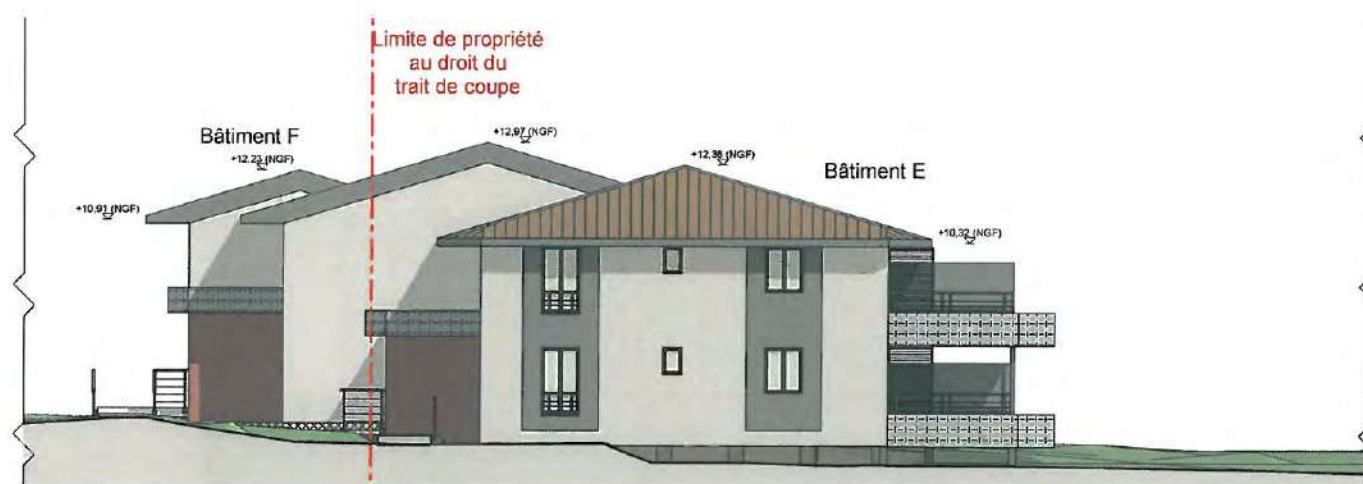
Façade Est - C et D



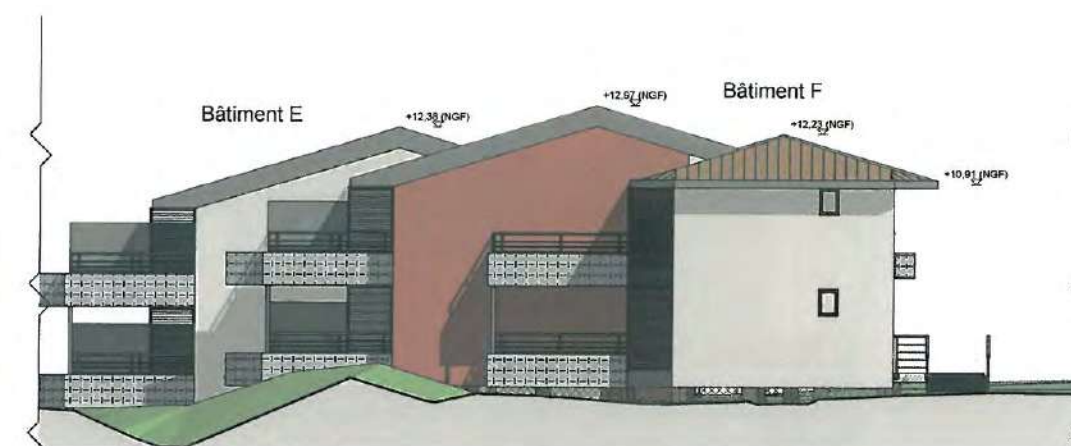
Façade Sud C et D



Façade Nord - E et F



Façade Ouest - E et F



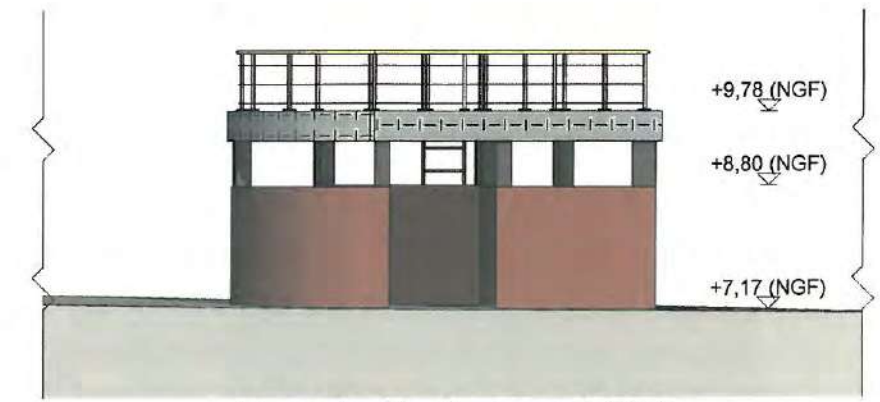
Façade Est - E et F



Façade Sud - E et F



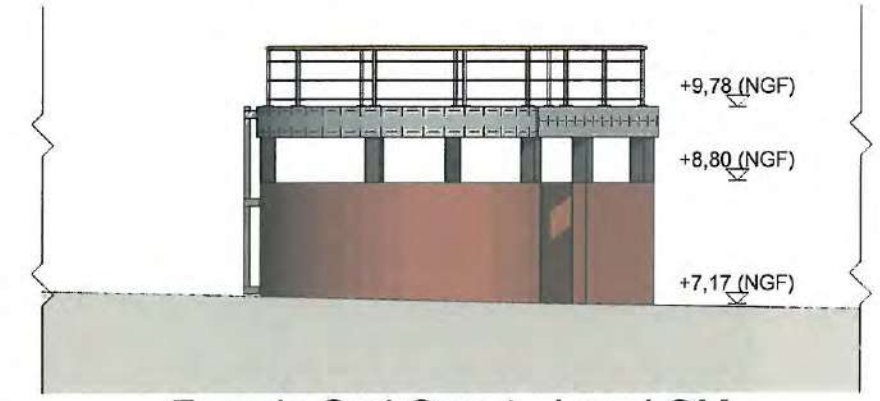
Façade Sud - Pool-house



Façade Sud - Local OM



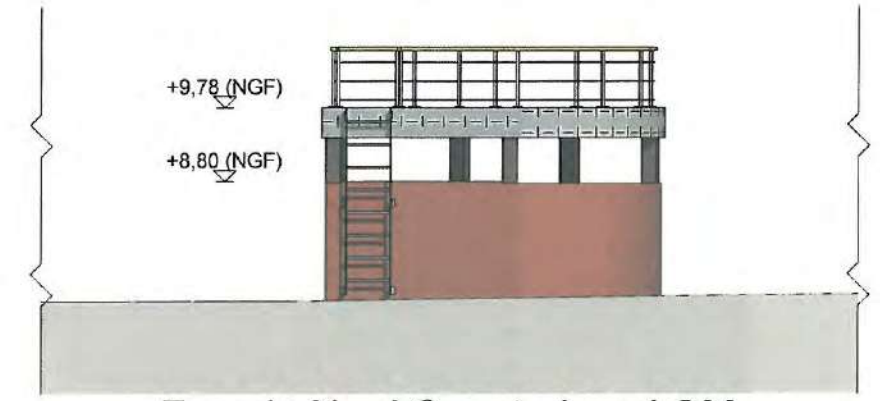
Façade Ouest - Pool-house



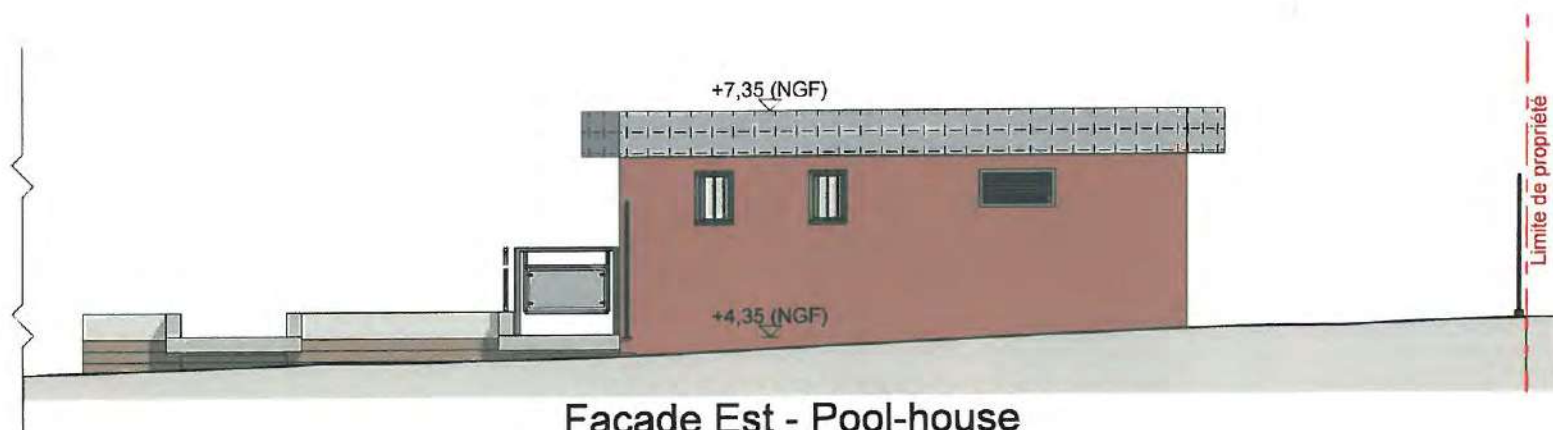
Façade Sud Ouest - Local OM



Façade Nord - Pool-house



Façade Nord Ouest - Local OM



Façade Est - Pool-house



Façade Nord Est - Local OM



[Handwritten signature in blue ink]



[Handwritten signature in blue ink]



[Handwritten signature in blue ink]

Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@grossard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19867

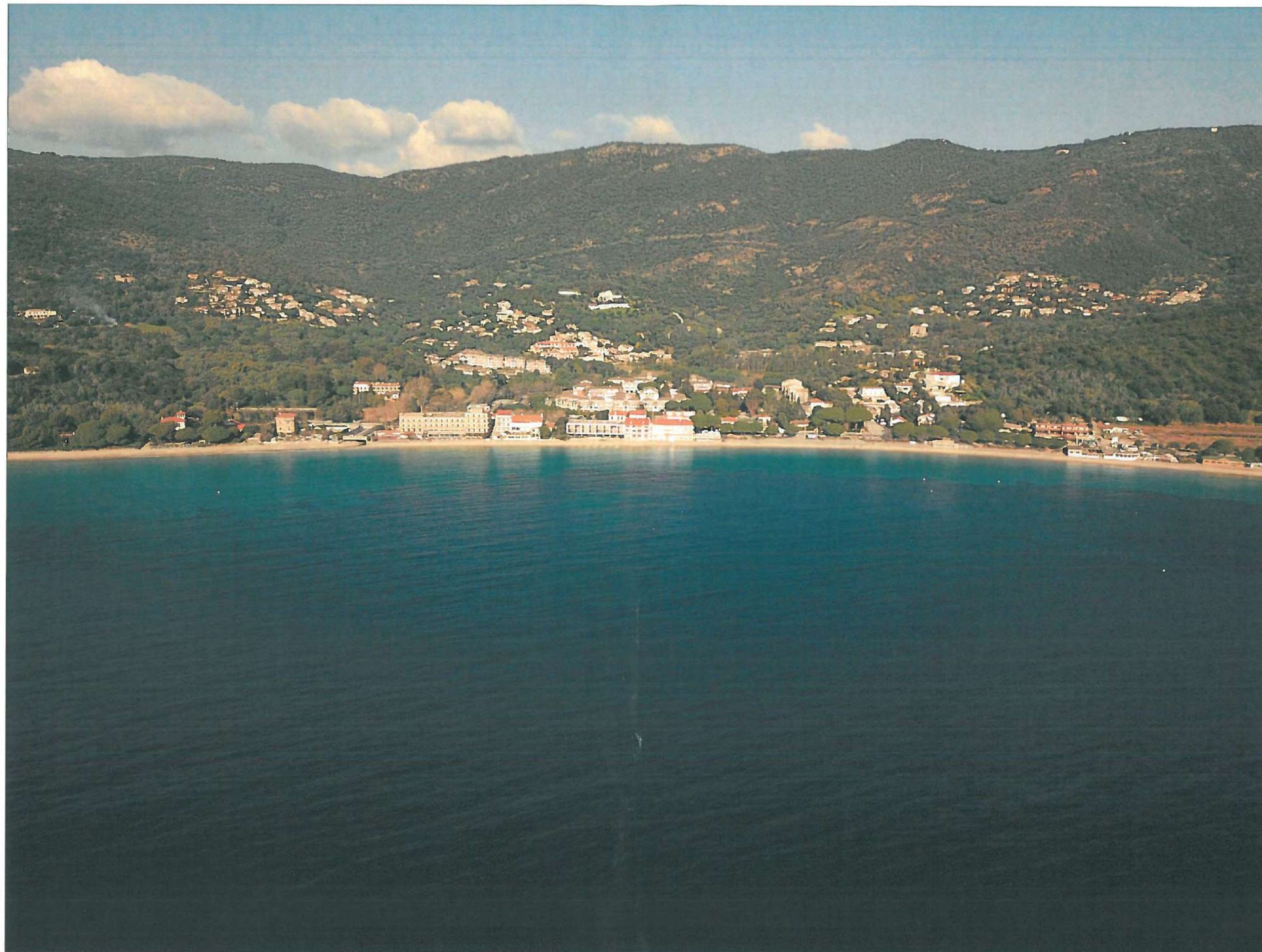
- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Environnement proche selon vue 2

PC7b



[Handwritten signature in blue ink]



Les présents plans sont uniquement destinés à la demande du permis de construire et ne doivent en aucun cas servir à l'exécution des travaux

GROSSARD Architecture - Résidence Les Palmiers B Av. Prés. Vincent Auriol 83980 LE LAVANDOU
E-mail: info@grossard.fr - Tel: 04.94.71.49.10 - SASU au capital de 200 000€ - RCS TOULON SIRET: 83879398200011 - TVA INTERCOM: FR04838793982
Ordre des architectes: 42248 National: S19887

- Le jardin du Layet - 05.02.2019

Environnement lointain selon vue 3

PC8

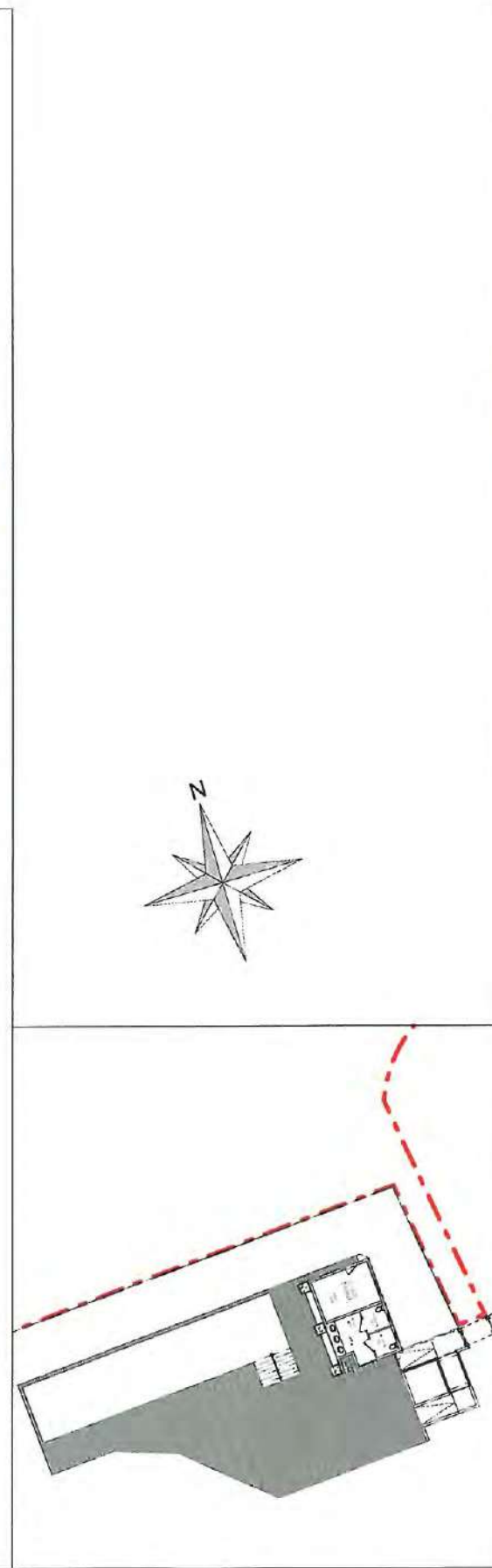


[Handwritten signature in blue ink]





Plan du Rez de chaussée



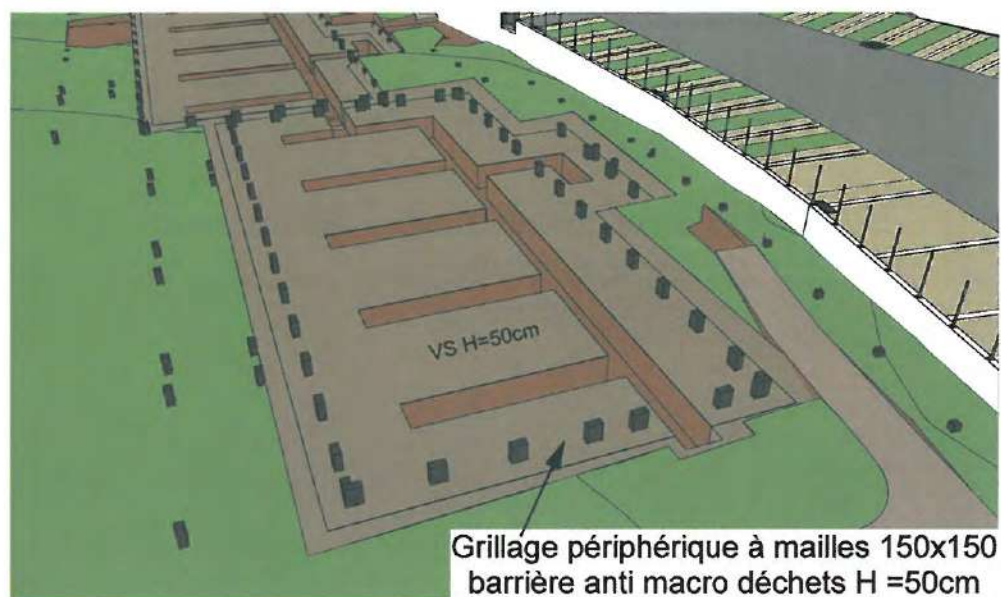
Zone piscine



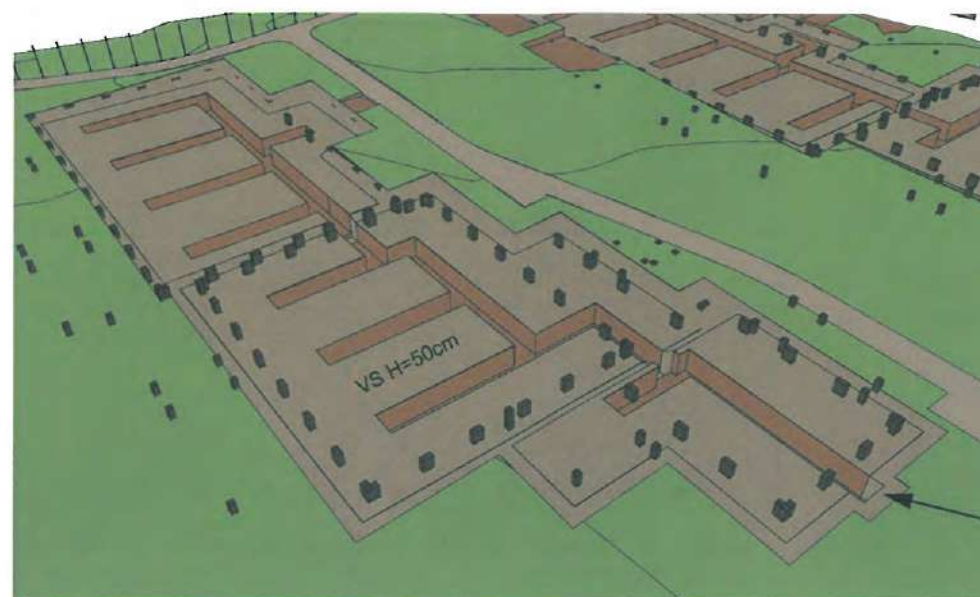
Plan de l'étage en R+1



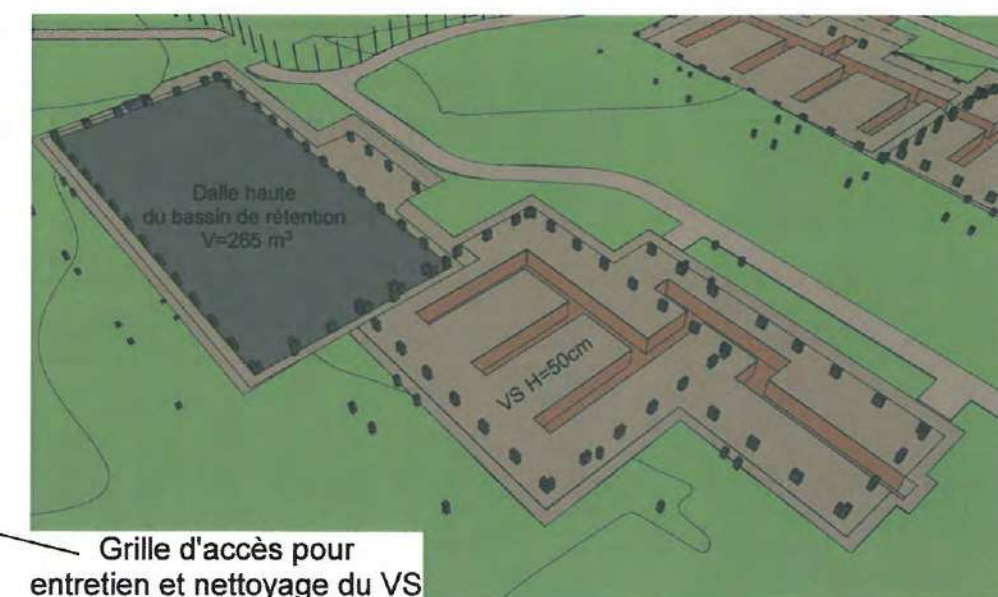




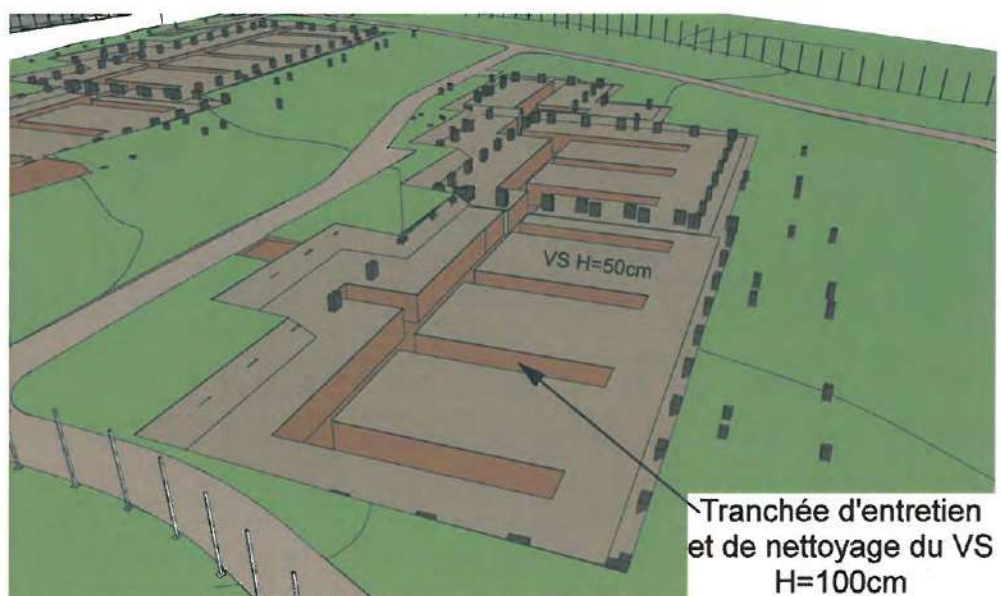
Zone de libre circulation des eaux - Bât B



Zone de libre circulation des eaux - Bât D



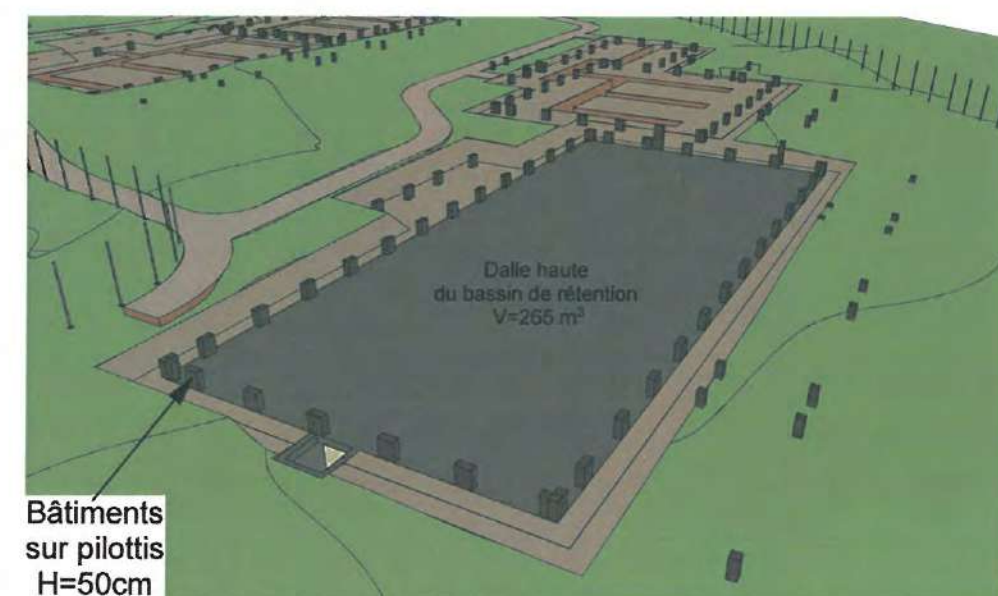
Zone de libre circulation des eaux - Bât F



Zone de libre circulation des eaux - Bât C



Zone de libre circulation des eaux - Vue générale



Zone de libre circulation des eaux - Bât E